This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

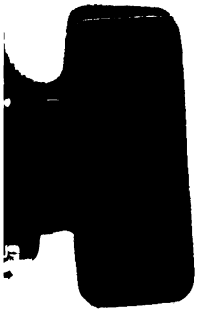

UNIVERSITÉ DE LIÉGE

OUVERTURE SOLENNELLE DES COURS

LE 16 OCTOBRE 1906

Discours de M. le Recteur O. MERTEN

SUR

LA CONCEPTION MODERNE DE L'ÉTAT

RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE 1905-1906

LIÉGE
IMPRIMERIE LIÉGEOISE, HENRI PONCELET, S. A.
52, RUE DES CLARISSES, 52

1906

DE LA CONCEPTION MODERNE DE L'ÉTAT

MESSIEURS,

Après vous avoir entretenu en 1904 des limites générales qui pèsent sur la philosophie et en 1905 de ces mêmes limites envisagées dans leur application à la psychologie, je me propose de vous exposer aujourd'hui à grands traits les aspects successifs par lesquels a passé la conception philosophique de l'Etat depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Cette étude est destinée à servir de complément et de confirmation aux deux précédentes ; elle vous démontrera une fois de plus que tout se tient dans la science comme dans la nature, que nulle doctrine n'échappe aux conséquences impliquées dans les principes sur lesquels elle repose et que l'évolution des idées s'impose à nous avec une irrésistible logique.

Quand on essaye de remonter aussi loin que possible dans les annales du passé, soit en interrogeant les débris

des races préhistoriques que des explorateurs intelligents parviennent à ramener au jour, soit en étudiant de près les mœurs des tribus sauvages qui ont résisté jusqu'ici à l'action civilisatrice, on se convainc sans peine que l'état social constitue pour la science une donnée primitive qu'elle ne peut récuser. L'homme se présente à nous dès le début comme formant avec ses semblables une société rudimentaire, régie par les lois qui président à la vie et qui ont toutes pour fin la conservation de l'individu et de l'espèce. Ce fait premier, qui s'impose à toutes les sciences sociologiques, suffit pour renverser de très anciennes théories qui ont vu le jour à une époque où la fantaisie et l'hypothèse régnaient en souveraines sur la science. Ces théories admettaient que les premiers animaux ont été produits par l'action du soleil sur la terre encore humide et qu'ils n'acquirent que plus tard la faculté de se reproduire et de constituer par conséquent les sociétés animales et la société humaine, qui est la plus parfaite de toutes.

Mais laissons là ces rêveries, qui ne sont que des explications sans valeur, plaçons-nous résolument sur le terrain des faits et partons de la société naturelle que l'homme forme avec les êtres semblables à lui, qui lui doivent l'existence ou à qui il transmet la vie. Rien ne nous autorise à penser que l'isolement individuel ait précédé la vie sociale et que celle-ci ne soit qu'un accident. La société humaine est un phénomène naturel et non un phénomène fortuit. Nous naissons et nous vivons dans la société de nos semblables. Voilà la vérité première devant laquelle la sociologie doit s'incliner.

Les lois qui régissent la vie dans les sociétés animales sont des lois défensives et protectrices, qui se résument toutes dans l'instinct de conservation et provoquent la

série innombrable des actes par lesquels chaque espèce vivante tend à se maintenir, à se développer et à se propager en s'adaptant au milieu qui l'entoure. Cet instinct de conservation est une sorte de pouvoir social aveugle, qui régit chaque espèce et commande à tous les individus dont elle se compose les mouvements nécessaires à la vie, depuis ceux des animaux inférieurs, dont la structure est élémentaire, jusqu'à ceux des organismes compliqués qui occupent le sommet de l'échelle des êtres vivants. L'existence de ce pouvoir social est une conséquence irrésistible de l'existence même de chaque espèce.

Le pouvoir social dont nous parlons se présente chez l'homme sous d'autres aspects à raison des facultés supérieures qui sont le partage de notre espèce. Elles consistent essentiellement dans la conscience de soi et dans la liberté, qui viennent se superposer à l'instinct et en restreindre le domaine. L'individu ne conquiert pas, dans cet état nouveau, une indépendance absolue, parce que les facultés supérieures dont nous sommes si fiers ne peuvent se développer que sur la base de l'animalité ; mais il entre néanmoins en possession d'un pouvoir propre, grâce auquel il peut se soustraire en partie à la toute-puissance de l'instinct. Les phénomènes purement vitaux continuent à s'accomplir en lui d'après les lois fatales qui régissent les êtres organisés ; mais, au-dessus de cette région obscure, s'étend une région éclairée par la lumière intermittente de la conscience de soi et de la liberté. C'est cette lumière qui constitue l'attribut propre de notre espèce et qui donne à la société des hommes un aspect que les sociétés animales ne nous présentent jamais.

A partir de ce moment, l'individu cesse de subir sans résistance l'action du pouvoir aveugle dont nous avons

parlé plus haut, il se détache en partie de lui, il affirme son existence personnelle et partiellement indépendante, il s'arme d'une puissance propre et devient désormais capable d'entrer en conflit avec les autres individus de son espèce. Le résultat de ce conflit est la transformation de la société animale en société humaine. C'est la vie seule qui produit la première et ce sont nos facultés supérieures qui engendrent la seconde.

Le conflit des individus, devenus partiellement indépendants les uns des autres, provoque l'instinct de conservation qui anime la société dans son ensemble et l'autorité sociale se constitue pour réfréner les écarts des libertés individuelles et leur imposer à toutes le joug salutaire de la loi. L'autorité sociale est donc une conséquence de la nature même de la société humaine et on peut dire qu'elle lui est inhérente, au même titre que l'instinct est inhérent aux sociétés animales. La sociologie a pour mission d'exposer et de décrire les étapes successives par lesquelles passe la société humaine.

Deux facteurs opposés sont désormais en présence l'un de l'autre. D'une part, le pouvoir social, qui représente les aspirations primitives et irrésistibles de la masse vers le bien général ou le but de la vie, et qui est comme la continuation et le prolongement conscient d'une activité qui a été d'abord inconsciente. D'autre part, les tendances individualistes, qui s'accentuent de plus en plus, à mesure que le système nerveux se développe, se perfectionne et s'affine, et qui entrent en lutte plus ou moins ouverte avec le pouvoir social.

L'opposition de ces deux facteurs se manifeste déjà dans les sociétés primitives qui sont antérieures à la civilisation proprement dite et dont certaines tribus nous

offrent encore aujourd'hui le modèle. L'indice le plus saillant de cette opposition consiste dans l'apparition de la propriété individuelle, qui succède peu à peu à l'exploitation collective du sol par la tribu entière. La propriété individuelle est le signe extérieur le plus manifeste par lequel l'être libre affirme l'indépendance relative dont il jouit dans la société de ses semblables Il devient ainsi une partie distincte du tout social, et il possède une évolution et une vie qui lui sont propres. A mesure qu'on avance dans l'histoire de la civilisation, le conflit dont nous parlons augmente à chaque pas d'intensité, et la part du pouvoir social va chaque jour en diminuant.

L'antiquité tout entière nous présente la prédominance constante du pouvoir social sur l'individu. L'Orient nous montre une civilisation sur laquelle pèse lourdement le panthéisme religieux, et où l'individu est annihilé et écrasé par l'autorité qui le gouverne. C'est ainsi, par exemple, que les castes indiennes sont des classes héréditaires où le rang social est absolument déterminé par la naissance. De plus, la contemplation mystique, qui est le fond de la religion de Brahma, a pour effet d'anéantir toute vie propre et toute pensée indépendante.

Cette prédominance du pouvoir social se retrouve encore, mais à un moindre degré, dans la civilisation grecque. La race ionienne en particulier manifeste, il est vrai, des tendances individualistes qui sont étrangères aux populations de l'Orient et qui tiennent en grande partie à la configuration du sol. L'historien se trouve ici en présence d'une multitude de petits Etats possédant chacun leur vie propre et qui évoluent de la monarchie de l'âge héroïque vers l'oligarchie et de l'oligarchie vers la démocratie. Le génie grec se développe avec une rare spontanéité sur

tous les points du territoire ; il se centralise ensuite à Athènes et produit enfin l'efflorescence magnifique de tous les arts et de toutes les sciences. Toutefois cette haute culture est le privilège des citoyens libres, qui ne forment qu'une minorité infime. Il y a à Athènes quatre cent mille esclaves pour servir vingt mille citoyens libres. L'autorité publique gouverne tout à la fois la vie extérieure et les consciences, car la vieille religion mythologique fait partie intégrante des institutions sociales et elle impose à tous ses croyances, ses cérémonies rituelles et ses superstitions. La philosophie naissante a beau se mettre en opposition avec elle, affirmer avec Xénophane, Anaxagore et Socrate l'unité divine. Le culte officiel et public résiste avec une indomptable tenacité aux assauts que la philosophie dirige contre lui ; la condamnation de Socrate consacre la victoire du vieux parti conservateur et le nom du glorieux martyr sera livré aux malédictions de ses concitoyens et de la postérité.

A Rome, bien plus encore qu'en Grèce, nous sommes témoins de la prépondérance presque absolue du pouvoir social. L'individu est de plus en plus sacrifié à l'Etat. Le peuple romain se croit appelé par les arrêts du Destin à conquérir le monde et à le gouverner. Telle est la pensée intime et profonde qui inspire les hommes d'Etat pendant toute la durée de la république. C'est grâce à cette pensée que Rome devint une puissance essentiellement guerrière et conquérante, qui asservit tour à tour l'Italie, l'Afrique, le reste de l'Europe et l'Asie occidentale. Les grands écrivains de Rome, et spécialement Tite-Live et Virgile, s'inspirent de cette idée puissante que le peuple romain est appelé à remplir une mission providentielle.

C'est l'organisation romaine qui représente le mieux cette autorité prééminente de l'Etat dans l'antiquité classique. C'est une sorte de pouvoir supérieur et d'origine divine qui régit naturellement la société humaine et assigne à chacun sa place. Il y a le peuple romain proprement dit, qui détient la souveraineté, puis la plèbe ou population conquise, qui ne tarda pas à obtenir certains droits, puis les nombreuses cités de l'Italie, soumises à des régimes très divers, et les provinces romaines livrées à la rapacité des proconsuls et des propréteurs, enfin la classe immense des esclaves que l'on trouve à l'origine de toutes les sociétés humaines. Les premiers esclaves furent probablement des prisonniers de guerre que l'on réduisait en servitude, au lieu de les mettre à mort. Les enfants des esclaves naissaient esclaves eux-mêmes. De plus, la loi reconnaissait au père le droit de vendre ses enfants comme esclaves ; elle adjugeait même comme esclave le débiteur insolvable à son créancier. Au delà des bornes de l'Etat, il n'y a que des étrangers, c'est à dire des ennemis, que l'amour de la patrie commande de vaincre ou même d'exterminer, s'ils résistent aux armes romaines. L'univers entier est destiné à subir la loi implacable du seul maître légitime. Voilà la pensée maîtresse qui se dégage de l'acharnement des guerres puniques et du massacre des populations de l'ancienne Belgique.

Toutefois, l'Etat romain, malgré sa puissante unité et sa forte organisation, est travaillé à l'intérieur par des germes de dissolution qu'il ne peut éliminer. La subordination des classes, les privilèges du patriciat, l'esclavage lui-même peuvent être considérés comme des faits inévitables dans les sociétés primitives où l'individu est encore absorbé dans la masse ; mais ils deviennent de monstrueux

abus, aussitôt que le niveau de la mentalité générale s'élève, et comme les détenteurs de l'autorité sociale sont naturellement portés à la conserver intacte entre leurs mains, comme les classes sociales cèdent fatalement à l'irrésistible instinct qui les pousse à gouverner pour elles, la lutte s'engagea entre ceux qui exerçaient le pouvoir et ceux qui le subissaient.

C'est ainsi que l'égalité finit par s'établir peu à peu entre les patriciens et la plèbe. L'influence grecque contribua aussi grandement à adoucir la rigueur et la barbarie des mœurs romaines. Le pouvoir paternel se fit moins rude ; l'esclave lui-même fut traité avec une certaine humanité et des lois équitables intervinrent pour favoriser les affranchissements.

Mais ce fut la diffusion du christianisme qui porta les coups les plus terribles au vieil esprit romain. Les idées d'égalité et de charité, dont la religion nouvelle s'inspirait, contenaient en germe une véritable révolution contre l'antique despotisme des pouvoirs publics. « Toute une partie de l'homme, dit Fustel de Coulanges, échappait désormais à l'action de l'Etat. Le christianisme enseignait que l'homme n'appartenait plus à la société que par une partie de lui-même, qu'il était engagé à elle par son corps et par ses intérêts matériels ; que, sujet d'un tyran, il devait se soumettre ; que, citoyen d'une république, il devait donner sa vie pour elle, mais que, pour son âme, il était libre et n'était engagé qu'à Dieu ». Aussi ne faut-il pas s'étonner des persécutions effroyables dont les chrétiens furent l'objet de la part des empereurs. Ceux-ci incarnaient l'autorité divine et ne pouvaient considérer les apôtres du christianisme que comme des ennemis publics qu'il fallait exterminer à tout prix, parce

qu'en refusant de sacrifier aux dieux du paganisme, ils attaquaient le principe même de l'autorité publique.

Miné depuis longtemps par les philosophes, tourné en ridicule par les sophistes et les rhéteurs, le paganisme devait succomber et le christianisme monta après lui sur le trône impérial avec Constantin d'abord, avec Charlemagne ensuite, lorsque les barbares se furent convertis à la religion nouvelle. A partir de ce moment, le pouvoir social changea d'aspect et l'autorité publique devint chrétienne. Avant ce mémorable événement, qui changea la face du monde, l'Etat païen s'appuyait sur la base chancelante d'une religion naturaliste qui s'imposait à tous les actes de la vie et soumettait l'individu à une hiérarchie implacable. L'Etat chrétien, qui prit sa place, se fonda sur une religion de charité et d'amour. Il acheva la réforme déjà commencée depuis plusieurs siècles et appela tous les hommes sans exception à faire partie de la cité céleste; mais, semblable, en cela à l'Etat païen, il ne tarda pas à créer une hiérarchie nouvelle qui devint persécutrice à son tour. La tolérance religieuse est une vertu toute moderne ; elle est inscrite aujourd'hui dans nos lois, mais elle n'a pas encore pénétré nos mœurs.

Cette hiérarchie nouvelle s'appelle la féodalité. Le pouvoir religieux et le pouvoir civil s'y confondent comme dans l'antiquité. L'Etat est subordonné à l'Eglise, de qui il reçoit sa consécration solennelle, et l'Eglise entre en possession de tous les privilèges possédés jadis par le culte public de la Grèce et de Rome. On peut même dire, à ce point de vue, que le système politique du moyen âge est semblable à celui de l'antiquité, dont il est la continuation chrétienne.

Les seigneurs, les vassaux et les serfs représentent les

degrés de cette hiérarchie nouvelle. Les serfs sont dans la société du moyen âge ce que les esclaves étaient dans l'antiquité, mais leur condition sociale est supérieure à celle des esclaves. Le servage est un état intermédiaire entre l'esclavage et la liberté. Les serfs se distinguaient des esclaves en ce qu'ils ne pouvaient être vendus qu'avec le domaine auquel ils étaient liés. De plus, ils possédaient certains droits devant la loi civile : il leur était permis de contracter mariage, ils avaient le droit d'intenter une action au seigneur pour les sévices dont ils avaient été l'objet et n'étaient pas, comme l'esclave, à la merci des caprices du maître. Les serfs ne pouvaient posséder aucune terre en propre ; ils payaient, pour le fonds qu'ils cultivaient, une redevance à leur seigneur et ne pouvaient acquérir que la partie du produit de leurs travaux qui était nécessaire à leur subsistance.

La société du moyen âge est une vaste et puissante autocratie, chrétienne de même que la société antique a été une vaste et puissante autocratie païenne. Le pouvoir central tient l'individu sous sa dépendance, il lui impose sa volonté et lui assigne un rôle déterminé à remplir dans la société. Ce pouvoir est parfois contraint d'accorder aux communes et aux villes certains privilèges déterminés dont l'ensemble constitue une charte ; mais il a bien soin de déguiser cette nécessité sous les aspects d'une faveur octroyée, que chaque souverain s'engage sous serment à maintenir au moment de sa joyeuse entrée.

Tel est l'état social auquel on a donné le nom d'ancien régime et qui a prévalu jusqu'au seuil du monde moderne.

La lutte entre les deux tendances dont nous avons parlé plus haut, après être restée pendant de longs siècles

à l'état latent, s'accentua surtout au XVIe siècle, qui proclama en toutes matières le principe du libre examen et de la libre discussion, qui remit en question la légitimité même de tous les pouvoirs sociaux et provoqua ce lent et irrésistible mouvement d'où sortirent la révolution anglaise du XVIIe siècle et la révolution française du XVIIIe.

Cette lutte était inévitable, parce que les tendances individualistes sont une partie intégrante de notre nature et qu'il est impossible d'arrêter l'évolution fatale des forces naturelles. Tout ce que la sagesse humaine peut faire, c'est d'en régler la marche avec prudence et de se résigner aux institutions nouvelles, quand elles sont devenues nécessaires. On a comparé justement le pouvoir social au pouvoir paternel, qui doit perdre une partie de son autorité, à mesure que l'enfant apprend à se conduire lui-même.

C'est surtout au XVIIIe siècle que nous trouvons des théories politiques fondées sur le respect des droits individuels et qui sont toutes, à des degrés divers, en opposition avec l'autocratie du pouvoir social. Le conflit ne tarda pas à passer du terrain de la théorie sur le terrain des faits et la lutte s'engagea entre l'autorité absolue, omnipotente, parée de son droit divin comme d'une auréole, et la foule innombrable des individus, qui réclamaient l'abolition des privilèges et l'égalité absolue des droits. La résistance des détenteurs de l'autorité provoqua les violences populaires et amena les péripéties qui remplissent l'histoire contemporaine. Le drame politique achève de se jouer sous nos yeux et il y a des contrées où le sang coule et où les ruines s'accumulent. Là même où la lutte est pacifique et où les adversaires en présence

observent les formes légales, l'équilibre est encore instable et l'avenir incertain.

Cette lutte a donné naissance à deux grandes doctrines radicales qui sont comme les deux pôles entre lesquels se meut la politique humaine. D'une part, la doctrine qui pousse à ses dernières limites l'erreur des philosophes anciens et annihile entièrement l'individu au profit de l'Etat. D'autre part, celle qui nie le pouvoir social et réclame la destruction immédiate de toute autorité publique. La première est le socialisme absolu, la seconde est l'anarchie.

Le socialisme absolu veut en finir une bonne fois avec les obstacles sans nombre que le caprice des individus oppose à l'action de la puissance publique, et il ne croit pouvoir le faire qu'en supprimant d'une manière complète la liberté individuelle. Il ne s'agit plus seulement ici de la prédominance d'un pouvoir autocratique qui cède parfois à la nécessité et qui invoque le malheur des temps pour justifier sa faiblesse, mais de l'anéantissement complet de l'indépendance individuelle. C'est une sorte de panthéisme social qui ne voit dans l'individu qu'un phénomène fugitif et qui prétend réaliser le bien général en sacrifiant sans pitié la personne humaine. Le vrai bonheur doit consister pour chaque citoyen dans une soumission absolue à l'autorité publique et dans l'abdication complète de toute liberté. Le vrai socialisme est celui qui gouverne l'individu jusque dans les moindres détails de la vie et qui lui défend de se tracer sa voie à lui-même. Tous les actes de l'homme deviennent des actes purement sociaux qui sont ordonnés par l'Etat.

Nous n'avons que faire dès lors des tempéraments

apportés à cette domination tyrannique par certains penseurs qui se bornent à demander le partage égal des biens entre tous les membres de la société, et nous devons nous résigner au collectivisme absolu, qui fait exploiter les terres et les capitaux par la société elle-même, de façon que chacun travaille suivant sa capacité et reçoive de l'Etat sa subsistance. Puisque les aspirations vers l'indépendance individuelle ne sont que des obstacles qui s'opposent à la réalisation du bien et de la justice, la logique commande au pouvoir social de les anéantir sans pitié.

Une pareille doctrine, en supposant qu'il fût possible de l'appliquer à une société déterminée, est en contradiction avec les tendances les plus invincibles de notre nature L'initiative individuelle est le véhicule le plus puissant de la civilisation et on l'immole ici à la toute-puissance de l'Etat. Les doctrines dont nous nous occupons détruisent donc elles-mêmes le seul instrument par lequel les réformes sociales peuvent être réalisées. Rien ne nous garantit d'ailleurs que les détenteurs du pouvoir, qui ont aussi leurs préférences et leurs passions, ne succomberont pas à la tentation de gouverner dans leur propre intérêt et de paralyser l'action sociale dont ils sont les ministres.

Parlons maintenant de l'anarchie.

Elle est le contre-pied du socialisme absolu. C'est la guerre déclarée par l'individu à toute autorité publique et le déchaînement complet de la lutte pour l'existence. L'anarchiste est aveuglé par l'expansion sans limites des tendances individualistes. La vieille notion d'une loi morale, qui surgit dans la conscience humaine à l'heure où

la réflexion s'éveille chez l'être intelligent et conscient de lui-même, est reléguée au rang des chimères et n'est plus, aux yeux de l'anarchiste, qu'un débris informe d'une civilisation condamnée à périr. Cette voix intérieure qui nous commande de faire le bien et d'observer la justice dans nos rapports avec nos semblables, n'est qu'une illusion dont il importe de nous dépouiller à tout prix. Il faut assainir les consciences et rendre l'homme libre en le soustrayant à toute espèce de frein. La lutte acharnée des instincts et la guerre universelle, voilà l'idéal que la société doit poursuivre. C'est la croyance à une morale impérative qui empoisonne les consciences. Quand nous serons parvenus à éliminer ce poison, nous serons vraiment libres et toute autorité sociale nous apparaîtra comme une monstrueuse tyrannie qui doit être renversée.

La perfection de la société consiste dans l'absence de tout pouvoir politique et dans la suppression finale de tout gouvernement. Toutes les institutions qui reposent sur une autorité quelconque, civile ou religieuse, doivent disparaître. Il ne faut plus ni Dieu, ni maître, et la propagande par le fait est absolument légitime ; elle n'est entre les mains de l'individu que l'exercice du droit à la vie. Celui qui est assez fort pour imposer sa volonté peut reconstituer à son profit le pouvoir social qu'il vient de détruire. C'est la force qui prend la place du droit.

Le socialisme absolu et l'anarchie nous apparaissent donc comme deux utopies irréalisables, puisqu'elles suppriment chacune l'un des deux éléments primordiaux de la société humaine, qui sont le pouvoir social et les tendances individualistes. La première anéantit l'individu, la seconde anéantit la société elle-même. Il faut à tout

prix trouver un terrain commun où chacun des deux éléments recevra la place qui lui est due. Telle est la difficulté qu'il s'agit de résoudre. C'est là que gît le problème capital de la politique moderne et qui sème chez tous les peuples le trouble et l'incertitude.

Tout d'abord, la société humaine n'est pas un être existant à part, qui rencontre dans sa marche d'autres êtres distincts de lui et qui sont les individus. S'il en était ainsi, la société humaine et les individus n'auraient entre eux qu'un rapport de contiguité. Au contraire, la société humaine, semblable en cela aux sociétés animales, n'existe que dans les individus. Ceux-ci constituent la manifestation, le devenir de la société. C'est par eux et en eux que la société vit et se déploie et qu'elle obéit aux lois mystérieuses qui président à la propagation de l'espèce.

A mesure que les facultés humaines se développent, l'individu devient de plus en plus conscient de lui-même et affirme chaque jour davantage son indépendance relative à l'égard de la masse humaine. L'autorité sociale entre dès lors en conflit avec l'indépendance individuelle. Une fois en possession de cette indépendance relative, l'individu cesse d'obéir aveuglément aux instincts primitifs qu'il a reçus avec la vie, il se meut dans un monde qui lui est propre, il se rend compte de ses besoins, il délibère sur les moyens à employer pour atteindre les buts qu'il poursuit et devient un être personnel, qui conserve sans doute des liens intimes et profonds avec la société dont il est issu, mais qui s'en détache à certains égards Il aperçoit le bien à réaliser et il a désormais des devoirs et des droits. Le devoir est une obligation morale et le

droit est le pouvoir moral d'accomplir les actes commandés par le devoir.

Lorsque l'individu conscient de ses droits rencontre dans ses semblables des obstacles qui entravent l'accomplissement de ses devoirs, il se trouve dans le cas de légitime défense et peut repousser la force par la force. Il se forme alors tout naturellement des associations d'individus réunis en vue de se protéger les uns les autres. Ainsi naissent les sociétés politiques, que l'on peut comparer aux sociétés animales avec cette différence que ces dernières sont formées sous l'empire de l'instinct, tandis que les sociétés politiques sont des unions d'êtres libres exerçant en commun leur droit de légitime défense.

Toute société politique ainsi constituée est un Etat, soit qu'il s'agisse d'une petite agglomération d'individus, soit que cet Etat contienne une nation toute entière. L'erreur du socialisme absolu consiste à pousser ce droit de légitime défense au delà des bornes dans lesquelles il est renfermé et à le transformer en un despotisme implacable qui supprime la liberté, tandis que les systèmes anarchistes dénient à la société le droit de se protéger contre ceux qui veulent la détruire.

La société politique ou l Etat vient ainsi s'ajouter à la société naturelle que les hommes forment entre eux et d'où ils tirent leur existence. Elle est un complément de cette société naturelle, puisqu'elle protège chacun de ses membres et aplanit les obstacles qui paralysent l'exercice de leurs droits. La société politique crée un ordre public sous la protection duquel la liberté de chacun pourra s'épanouir.

La société politique a donc une mission essentiellement négative, parce qu'elle est une société d'êtres libres, et

qu'aucune puissance humaine ne peut se substituer au pouvoir personnel de qui émanent nos déterminations volontaires. Le for intérieur échappe à toute contrainte matérielle. La puissance politique doit se borner à prescrire certains actes extérieurs en vue d'assurer à chacun l'usage de sa liberté ; mais il ne dépend pas d'elle de contraindre l'homme à vouloir intérieurement le bien et la justice. Cette intervention de la puissance publique est certainement une atteinte à la liberté individuelle, mais l'intérêt commun rend cette atteinte légitime, à la condition expresse de ne jamais dépasser le but.

Hâtons-nous d'ajouter que cette conception moderne des pouvoirs publics ne s'applique qu'aux sociétés dans lesquelles les tendances individualistes sont arrivées à leur complet développement. Tant que l'individu ne s'est pas détaché de la masse sociale, tant que la conscience de soi et la liberté demeurent à l'état rudimentaire, il est utile qu'il subisse le joug de l'autorité jusqu'au moment où sa mentalité lui permettra de se conduire lui-même en connaissance de cause. Aussi longtemps que cette évolution ne s'est pas accomplie, la conception moderne de l'Etat n'est qu'un rêve de philosophe, une utopie dangereuse, fondée sur le préjugé d'une égalité chimérique. La prépondérance du pouvoir social est ici un phénomène inévitable qui provient de l'infériorité des individus. L'ancien régime a été, à cet égard, la conséquence de l'état mental des races primitives, et il trouve sa justification dans l'histoire même de l'humanité. Le seul reproche qu'on puisse lui faire, c'est d'avoir voulu s'éterniser et de n'avoir pas préparé lui-même les étapes qui devaient amener l'avènement du régime du droit. Les privilèges, quels qu'ils soient, sont condamnés

à disparaître, et le premier devoir des classes qui les possèdent est de savoir tomber avec grandeur, lorsque l'heure fatale a sonné, si elles veulent conjurer les assauts victorieux de la révolution.

Il ne nous reste plus, pour terminer cette étude, qu'à examiner de près le droit de légitime défense, qui est le fond même de la conception moderne de l'Etat et à en mesurer l'étendue.

L'action de l'Etat se justifie par le droit de légitime défense, mais il ne doit pas aller au-delà de ce que celle-ci exige, sous peine de commettre lui-même un acte de violence. Cela revient à dire que l'Etat peut prescrire, par voie d'autorité, tout ce qui est nécessaire à la conservation de la société et des individus qui la composent. Cette formule générale résulte de l'idée même du droit et se concilie avec les aspects variés que présente le pouvoir social suivant les milieux et le degré de culture. Elle est également éloignée du socialisme absolu, qui veut supprimer toute liberté individuelle, et de l'anarchie, qui détruit jusqu'aux derniers vestiges de l'autorité publique. Elle convient en revanche à toutes les doctrines mixtes qui tentent la conciliation des deux éléments du problème et qu'on a désignées sous le nom de socialisme expérimental ou scientifique.

Le premier devoir de l'Etat moderne est de protéger chaque citoyen contre les agressions injustes qui menacent sa vie ou sa liberté extérieure et d'assurer la sécurité publique. L'existence même de la société est compromise, si l'ordre public n'existe pas et si les lois, qui sont l'expression de la volonté générale et qui se fondent en dernière analyse sur le droit et sur la morale, ne répriment

pas les actes de violence en infligeant à leurs auteurs des peines proportionnelles à la gravité des infractions. Lorsque la sécurité publique est compromise, tous les droits de l'homme sont également menacés et la société humaine rétrograde vers les sociétés animales. Il n'y a que la police des Etats qui puisse assurer le règne des lois.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des actes de violence qui menacent la vie ou suppriment la liberté matérielle des membres de la société Mais nos facultés supérieures doivent aussi pouvoir s'épanouir en toute indépendance au même titre que nos facultés animales, et la société ne fait qu'exercer son droit de légitime défense, lorsqu'elle réprime les actes qui entravent cette culture supérieure ou qui paralysent la liberté de la pensée et des croyances religieuses et philosophiques. Il ne doit pas exister de castes privilégiées auxquelles cette culture supérieure serait exclusivement réservée, tandis que les castes inférieures resteraient vouées à perpétuité à une sorte de condition servile. Tous doivent être égaux devant la loi, et si nos institutions conservent encore des traces de ces privilèges surannés, le devoir de l'Etat moderne est de les supprimer, aussitôt que cette suppression pourra se faire sans provoquer de désordre public. Il faudra seulement marcher avec prudence, de façon que le régime du droit s'établisse peu à peu et sans secousse sur les débris de l'ancien régime. Le grand art de la politique, semblable en cela à l'art de l'éducation, consiste à suivre l'évolution humaine et à savoir céder à temps, si l'on veut éviter les réactions violentes et accomplir une œuvre de tranquille et sereine justice.

Mais l'homme n'a pas seulement à combattre les obstacles

qui résultent d'agressions injustes ou de privilèges antiques qui ont leur origine dans la malveillance ou l'égoïsme humain ; il se heurte en outre à tout instant contre les entraves qui proviennent de sa propre faiblesse ou des forces irrésistibles de la nature. Ici encore l'autorité sociale remplit un devoir rigoureux en venant au secours de l'individu et en l'armant pour la lutte. Si cette protection lui fait défaut, la société humaine tout entière est menacée dans son existence.

La première institution sociale destinée à assurer le salut de l'individu est la famille, qui substitue une union durable à l'union passagère des sexes, qui donne une base légale à la filiation et qui impose au père, à la mère et aux enfants des obligations destinées à assurer la conservation de la race. L'instinct familial, qui se manifeste déjà d'une manière merveilleuse dans les sociétés animales, revêt alors un caractère moral et assure à l'enfant, incapable de lutter à lui seul contre les dangers dont sa vie est menacée, une protection intelligente qui le conduira jusqu'à l'âge adulte et lui permettra de pourvoir à sa subsistance.

Immédiatement après l'institution de la famille, il faut signaler celle de la propriété, parce que toutes deux poursuivent le même but. L'homme prend naturellement possession du monde extérieur. Nous ne pouvons agir sans employer à notre usage les choses qui nous entourent. Ce droit général de possession appartient à tous et, quand la possession est garantie par le pouvoir public, elle s'appelle la propriété. Celle-ci a d'abord été commune, puis elle s'est transformée peu à peu en propriété individuelle, à mesure que l'évolution humaine a fait éclore les tendances individualistes, qui sont la caractéristique la plus saillante

des civilisations avancées. Si l'intérêt personnel ne sollicite pas le travailleur, les richesses naturelles ne tardent pas à dépérir. La liberté seule est capable d'imprimer à l'industrie humaine un essor puissant et l'histoire est là pour attester que le travail servile n'a jamais donné que de médiocres résultats. La propriété individuelle est le résultat naturel de l'évolution sociale, qui se confond chez l'être conscient avec l'évolution de la liberté.

Malgré les avantages que l'institution de la famille et celle de la propriété procurent à l'individu, celui-ci est encore, à beaucoup d'égards, frappé d'impuissance devant les innombrables dangers qui le menacent. L'autorité publique a dès lors le devoir, non plus seulement de l'armer pour la lutte, mais de se substituer à lui pour conjurer ces dangers.

C'est ainsi, par exemple, que la conservation et l'amélioration de la race ne peuvent être suffisamment assurées par l'action individuelle. L'hygiène publique s'est développée de nos jours d'une manière étonnante et a réalisé de merveilleux progrès qui ont eu pour conséquence une prolongation notable de la durée moyenne de la vie humaine. L'individu à lui seul peut bien, dans une certaine mesure, organiser l'hygiène domestique ; mais il n'a pas la puissance nécessaire pour créer des institutions d'ensemble destinées à assainir les grandes agglomérations et à détruire les germes morbides qui y pullulent. L'Etat seul est capable de pourvoir à cette impérieuse nécessité.

L'intervention de la puissance publique est également indispensable dans l'exécution des grands travaux que réclame la vie moderne. Les peuplades primitives, habitant des cavernes ou confinées dans d'étroits territoires,

vivaient dans l'isolement ; mais les peuples modernes sont devenus solidaires les uns des autres par l'échange de leurs produits et ont besoin de voies de communication qui relient entre elles les contrées les plus éloignées. Il faut vaincre les obstacles que la nature nous suscite sans cesse et faire à chaque instant la conquête du monde extérieur. Ici encore, les individus ont besoin à toute heure de recourir à l'intervention de l'Etat, parce que les complications de la vie moderne rendent chaque jour la lutte pour l'existence plus ardente et plus âpre.

Signalons enfin, pour terminer cette énumération rapide des divers aspects sous lesquels la mission de l'Etat moderne se présente à nous, les institutions qui organisent la justice pénale, la justice civile, la bienfaisance publique et surtout la bienfaisance préventive, correctif nécessaire de la propriété individuelle, l'éducation de la jeunesse, préservatif indispensable contre l'ignorance et le vice, enfin la défense nationale, chargée de garder contre toute atteinte extérieure l'arche sainte des libertés publiques.

Toutes les institutions que nous venons de passer en revue reposent sur un seul et même principe : la légitime défense des individus associés contre les obstacles qu'ils rencontrent dans l'accomplissement de leurs devoirs et dans l'exercice de leurs droits. Il en résulte que l'autorité publique tire sa force et sa légitimité de la morale elle-même, qui est la science de nos devoirs, et qu'elle relève par conséquent de l'idée même du bien, qui est la base sur laquelle la morale to t entière repose. Le bien est l'idéal de la morale et la justice est celui de l'Etat. La justice n'est qu'un aspect du bien et elle est plus étroite que lui; mais elle revêt comme lui à nos yeux un caractère impératif.

Nous pouvons donc résumer notre travail en disant que l'Etat n'est pas omnipotent, que son autorité est renfermée dans des bornes qui lui sont imposées par la psychologie et par la morale et que c'est en cela que consiste la véritable conquête des temps modernes. L'Etat n'a pas pour mission de se substituer à la volonté libre, mais seulement de lever les obstacles qui entravent le jeu de nos facultés et retardent la marche de l'humanité vers l'idéal, auquel aspirent toutes les puissances de notre être et dont nous approchons indéfiniment sans jamais l'atteindre.

Quel que soit le domaine dans lequel s'exerce l'activité humaine, nous ne pouvons nous soustraire à l'idéal de perfection, de vérité et de justice qui s'éveille dans nos âmes à un moment donné de notre évolution intellectuelle, et qui est comme le phare lumineux vers lequel nous sommes invinciblement attirés. Le savant s'inspire de cet idéal, quand il s'élance à la conquête de la vérité et fait servir la nature à ses fins. L'artiste qui glorifie à l'aide du marbre les héros dont l'histoire nous a transmis les noms, s'abandonne à la même ivresse divine. L'homme d'Etat qui s'efforce d'augmenter par des lois équitables et vraiment humaines notre patrimoine commun de vérité et de justice, subit, lui aussi, l'attrait irrésistible de la perfection idéale. C'est elle qui nous soutient et nous relève dans les péripéties sans cesse renouvelées de la lutte pour l'existence. En ce sens, il est vrai de dire que nul n'échappe à la philosophie. Le socialisme absolu prétend réaliser sur l'heure et par la force la justice complète et définitive. Les doctrines anarchistes proclament que l'idéal n'est qu'une solennelle et pompeuse chimère, elles l'accablent de leur haine et de leurs

sarcasmes et s'abandonnent au pessimisme. La vraie sagesse a les yeux fixés sur l'idéal et elle met sa gloire à le conquérir. L'histoire de la civilisation est l'épopée sublime qui chante nos luttes et nos conquêtes. Elle salue la marche triomphale de la justice et de la vérité.

EXPOSÉ GÉNÉRAL

DE LA

SITUATION DE L'UNIVERSITÉ

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1905-1906

POPULATION

Le nombre des étudiants inscrits au rôle s'est élevé, pendant l'année académique écoulée, à 2213, soit une augmentation de 229 sur celui de l'année précédente.

Ces élèves se répartissent entre les cinq Facultés de la manière suivante :

Faculté de phil. et lettres.	176	élèves, dont	71	nouveaux (1)
» de droit. . . .	269 (2)	» »	81	»
» des sciences . .	261	» »	94	»
» » » (Ec sp.)	704	» »	401	»
» de médecine . .	187	» »	13	»
» technique . . .	616	» »	67	»
Total.	2,213	» »	727	»

Parmi ces 2213 élèves, 1419 sont belges et appartiennent à nos diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province d'Anvers	18
» de Brabant	90
» de la Flandre occidentale . .	6
» de la Flandre orientale. .	12
» de Hainaut	121
» de Liége	920
» de Limbourg.	82
» de Luxembourg	65
» de Namur.	105
Total.	1419

(1) C'est à dire inscrits pour la 1re fois à l'Université.

(2) Y compris les élèves inscrits à la Section commerciale.

794 sont originaires des pays suivants :

Allemagne	15
Angleterre	1
Autriche	4
Brésil	5
Bulgarie	20
Chili	2
Chine	4
Cuba	3
Egypte	5
Espagne	39
Etats-Unis d'Amérique	1
France	31
Grand-Duché de Luxembourg	17
Grèce	9
Guatémala	1
Iles Canaries	2
Iles Philippines	1
Indes orientales	1
Java	1
Italie	74
Mexique	2
Norwège	1
Paraguay	4
Pays-Bas	20
Perse	1
Pologne	110
Portugal	4
République Argentine	1
Roumanie	57
Russie	335
Serbie	2
Sibérie	2
Suisse	1
Tunisie	2
Turquie d'Asie	7
Turquie d'Europe	8
Uruguay	1
Total	794

Nous avons eu à déplorer cette année la mort de deux de nos élèves :

M. Positano de Vicentiis, Georges, de Bari, élève de la 1re année du grade de candidat ingénieur ; M. Pirson, Anatole, d'Orp-le-Grand, élève de 5e année des mines.

L'Université s'est associée au deuil de leurs familles si cruellement éprouvées et leur adresse l'expression de ses plus vives condoléances.

Examens pour les grades académiques

1281 élèves ont pris inscription pour les examens devant les facultés pendant les deux sessions de l'année académique 1905-1906.

1230	élèves	ont été examinés.
836	»	ont été admis, dont :
25	»	avec la plus grande distinction ;
109	»	avec grande distinction ;
179	»	avec distinction ;
523	»	d'une manière satisfaisante.

Voici les noms des élèves admis avec la plus grande distinction :

A. — Faculté de philosophie et lettres.

MM.

1. Mouton, A., de Liége.
2. Poncelet, X., de Liége
3. Delatte, A. de Ville-en-Hesbaye.
4. Charlier, G., de Huy.

B. — Faculté de droit.

MM.

1. Henrion, G., de Jupille.
2. Philippart, M., de Bastogne.

C. — Faculté des sciences

MM.

1. Gillet, Ed , de Huy.
2. Fredericq, H., de Liége.
3. Coureaux, R., de Herve.
4. Lagasse, D., de Boncelles.
5. Demany, P., de Liége.
6. Guérin, M., de Jupille.
7. Piessevaux, G , de St-Mard.
8. Van Herckenrode, Ed., de Bilsen.

D. — Faculté de médecine.

MM.

1. Cohrs, Oc., d'Ath.
2. Etienne, G., de Huy.
3. Pirson, A., de Huy.
4. Istaz, Ch., de Lille-St-Hubert.
5. Waucomont, R., de Petit-Rechain.
6. Delrez, L., de Xhendelesse.
7. Alexandre, N., de Tongres (1)
8. Franssen, J., de Wegnez.

C. — Faculté technique.

MM.

1. Desoer, J., de Liége.
2. Duchatelet, L., d'Estaimbourg.

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction sont :

A. — Faculté de Philosophie et Lettres.

MM.

1. Grailet, Os., de Rabosée.
2. Bodart, G., de Marchienne-au-Pont.
3. Collignon, Th., de Flémalle-Grande.
4. Dessart, P., de Flémalle-Haute.
5. Leroux, L., de Bellaire.
6. Servais, L., de Liége.
7. Tasset, P., de Liége.
8. Humpers, A., de Bressoux.
9. Schaltin, J., de Herck-la-Ville.
10. Hansenne, J., de Tourcoing.
11. Sauveur, A., de Milmort.

B. — Faculté de Droit.

MM.

1. Carré, P., de Huy.
2. Devigne, A., de Dinant.
3. Grégoire, J., de Huy (2).
4. Van Zuylen, P., de Liége.
5. Demarteau, J., de Liége.
6. Graulich, L., de Verviers.
7. Gulikers, E., de Perwez.
8. Misson, E., de Marche.
9. Eich, G., de Liége.
10. Moris, Ch., de Malines.
11. Neys, M., de Liége.
12. Orban de Xivry, H., de Bruxelles.
13. Renier, J.-B., de Waremme.

---

(1) M. Alexandre a obtenu la plus grande distinction dans deux examens différents.

(2) M. Grégoire a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

C. — **Faculté des Sciences.**

MM.

1. Denoel, P., d'Ayeneux.
2. Lowart, C., d'Ougrée.
3. Pignolet, P., d'Alost.
4. Verniory, L., de Namur.
5. Destinez, G., de Liége.
6. Guilissen, C., de Dison.
7. Batta, G., de Liége.
8. Gillet, L., de Stavelot.
9. Hoven, H., de Liége.
10. Delforge, J., de Liége.
11. Anciaux, H., Morlanwelz.
12. Bar, J., de Villers-St-Siméon.
13. Bourguet, F., de Spa.
14. Deladrière, G., de Neufville.
15. Delsemme, T., de Beyne-Heusay.
16. Foubert, C., de Nivelles.
17. Gerard, A., de Liége.
18. Halin, R., de Liége.
19. Josselet, L., de Spa.
20. Ladot, J , de Liége.
21. Leroy, L., d'Andenelle.
22. Losseau, C., de Thuin.
23. Monnig, G., de Molenbeeck St-Jean.
24. Petitbois, H., de Morlanwelz.
25. Sohet, E., de Goesmes.
26. Thomas, P., de Kessel-Loo.
27. Vasseur, P., de Wasmes.
28. Vilain, V , de Charleroi.
29. Bailly, M., de Liége.
30. Blampain, L., de Thuin.
31. Chantraine, P., de Liége.
32. Dehard, A., de Jemelle.
33. Dessalles, E., de Fauroeulx.
34. Kirsch, L., de Liége.
35. Lambert, P., de Namur.
36. Warland, E., de Gouvy.

D. — **Faculté de Médecine.**

MM.

1. Delava, E., de Warnant-Dreye.
2. Liagre, C , de Liége.
3. Humblet, M., de Termonde
4. Fauconnier, H., de Liége.
5. Loneux, J., de Wegnez.
6. Muller, L., de St-Hubert.
7. Polain, M. de Liége.
8. Van Reeth, P., de Matagne-la-Grande.
9. Lenger R , de Liége.
10. Malaise, J., de Rocour.
11. Schwers, H., de Liége.
12. Tilmant, F., d'Ougrée.
13. Voncken, J., de Tongres.
14. Courard, H., de Herstal.
15. Couturier, P., de Hasselt.
16. Delchef, J., de Liége.
17. Fiévez, R., de Laeken.
18. Haumannn, A., de Verviers.
19. Herman, P., de Liége.
20. Malaise, G., de Liége.
21. Delvaux, P., de Rochefort.
22. Heintz, A., de Bastogne.
23. Kremer, O., d'Arlon.
24. Mouchet, R., de Liége.
25. Pieters, P., de Namur.
26. Dieu, E., de Lize-Seraing.
27. Lemaire, P., de Dinant.
28. Lisin, F , de Les Avins.
29. Rappe, L. de Wasseiges.
30. Tecqmenne, C., de Liége.
31. Weekers, L., de Malines.
32. Philippart, A., de Thimister (1)
33. Coclet, L., de Liége.
34. Lamot, G., de Boom.

---

(1) M. Philippart a obtenu la grande distinction dans deux examens différents.

E. — **Faculté technique.**

MM.

1. Corteil, R., de Schaerbeck.
2. Courtoy, F., de la Forge.
3. Botilde, H , de Lonzée.
4. Docquier, P., de Hannut.
5. Drogeano, A., de Constantza.
6. Parisse, M., de Liége.
7. Reuliaux, F., d'Evelette.
8. de Marneffe, A., de Liége.
9. Douxchamps, A , de Namur
10. Evrard, H., de Liége.
11. Gaillard, G., de Mariakerke.
12. Massin, A., de Montegnée.
13. Devillez, E., de Liége.

Les élèves qui ont obtenu la distinction, sont :

A. — **Faculté de Philosophie et Lettres.**

MM.

1. Delbovier, M., de Jemeppe-s/Meuse.
2. Simonon, A., de Namur.
3. Froidmont, J., de Millen.
4. Paumen, E., de Tongres.
5. Mlle Theunissen, E., de Liége.
6. Dor, G., de Fexhe-le-Haut-Clocher.
7. Hoornaert, P., de Liége.
8. Jungers, E., de Messancy.
9. Koll, W., de Bonn s/Rhin.
10. Albert, P., de Tongres.
11. Goffin, A., de Moha.
12. Verstraeten, Ch., de Maeseyck.
13. Wilmots, J., de Tongres.
14. Yernaux, J., d'Aywaille.
15. Meesen, L., de Tongres.
16. Schillings, F., de Fauquemont.
17. Faider, P., de Liége.
18. Lenelle, F., de Hollogne aux-Pierres.
19. Van Soest, E., de Hasselt.

B. — **Faculté de Droit.**

MM.

1. de Ponthière, J., de Golfe-Juan.
2. Baiwir, C., de Liége.
3. Dufrenoy, P., de Huy.
4. Hennin, E., de Verviers.
5. Jeanmart, F., de Doische (1).
6. Daris, M., de Looz.
7. Hechtermans, Ed., d'Alken.
8. Dumoulin, M., de Liége.
9. Humblet, Al., de Villette-Bra.
10. Léonard, H., d'Annevoie.
11. Mons, Ch., de Liége.
12. Pirlot, A , de Liége.
13. Sohier, A., de Liége.
14. Thonon, P., d'Aywaille.
15. Delloye, H., de Huy.
16. Hault, P., de Soumagne.
17. Hauseux, G., de Verviers.
18. Lefebvre, E., de Calais.
19. Schindeler, E., de Liége
20. Depresseux, F., de Jupille (1).
21. Janne, X., de Liége.
22. Méan, F., de Liége.
23. Müsch, J., de Liége.
24. Stasse, A., de Liége.
25. Wégimont, E., d'Olne.
26. Jacquemin, G., de Seraing.
27. Snyers, L., de Corthys.

---

(1) MM. Jeanmart, Depresseux ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

C. — Faculté des Sciences.

MM.

1. Lenelle, E., de Florenville.
2. Muller, L., de St-Hubert.
3. Ramet, G , de Liége.
4. Leclercq, G., de Saive.
5. Renson, A., de Souverain-Wandre.
6. Carlier, J., de Baudour (1).
7. Remy, L., de Vielsalm (1).
8. Thomas, V., de Bruxelles.
9. Thys, W., de Bruxelles.
10. Vallibous, E., de Jupille.
11. Bochkoltz, F., de St-Hubert.
12. Goossens, F., de Hannut.
13. Buckens, M., de Liége.
14. Devillers, G., de St-Nicolas.
15. Meunier, M., de Quevaucamps.
16. Reynders, R., d'Armentières.
17. Dossin, F., de Liége.
18. Dossin, M., de Liége.
19. Lambrichts, F., de Liége.
20. Nulens, J., de Fouron-le-Comte.
21. Leroy, A., de Moha.
22. Mayeres, G., de Vielsalm.
23. Delange, L., de Liége.
24. Leprince, E., de Chênée.
25. Cartuyvels, A., de Vyneghem.
26. Gillet, E., de Thuin.
27. Adam, V., de Liége.
28. Alexandre, H., de Liége.
29. Beaulieu, J., de Longvilly.
30. Chausteur, H., de Gilly.
31. Coppée, M., de Mons.
32. Cornet, M., de Fallais.
33. de La Haye, J., de Beveren.
34. Frenay, F., de Bruxelles.
35. Gillet, J , de Herstal.
36. Houbart, E., de Seraing.
37. Raick, F., de Liége.
38. Serruys, H., d'Ostende.
39. Verdinne, H., d'Anthée.
40. Chandelon, P., d'Embourg.
41. Defèvrimont, U., de Houdeng-Goegnies.
42. de Radiguès, L., de Namur.
43. Drissen, C., de Liége.
44. Gobbé, A., de Roux.
45. Harroy, J., de Huy.
46. Lamarche A., de Liége.
47. Ledoux, A., de Tirlemont.
48. Lorea, J., de Seraing.
49. Pierre, E., d'Esneux.
50. Pirard, A., de Liége.
51. Préat, A., de Flavion.
52. Proyard, H., de Seraing.
53. Tasiaux, L., d'Angleur.

D. — Faculté de médecine.

MM.

1. Bemelmans, A., de Huy.
2. Pirson, G., de Huy (1).
3. Bovy, A., d'Olne (1).
4. Lamblotte, F , de Seraing.
5. Balthasart, H., de Vaux-s/Chèvremont.
6. Rahier, J , de Verviers.
7. Cartier, L., de Tilleur.
8. Charlier, C., de Vierset-Barse.
9. Faniel, H., de Verviers.
10. Lecrenier, L., de Huy.
11. Lejeune, E., de Heusy.
12. Appeldoorn, J., de Tilleur.
13. Corin, G., de Malstatt.
14. Davin, H., de Latinne.

---

(1) MM. Carlier, Remy Pirson, Bovy, ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

15. Declairfayt, C., de Tellin.
16. Delville, G., de Jemeppe.
17. Maquet, A., de Liége.
18. Mottoulle, L., de Bomal.
19. Rappe, E., de Wasseige.
20. Royer, H., de Roclenge.
21. Lejeune E., de Roy.
22. Assen, Oct., de Helchteren.
23. Bruiers, W., de St-Nicolas.
24. Daco J., de Lierneux.
25. Hechmans, J., de Wegnez.
26. Lamalle, A., de Marchin.
27. Remy. J., de Xhoris.
28. Schillincx, A., de Rouvroy.
29. Van Kelecom, E., de Berchem.
30. Van Soest, G , de Hasselt.
31. Mlle Verkoyen E., de Hasselt.
32. Watry, F., de Liége.
33. Grand, A., de Fléron.
34. Humblet, M.. de Termonde.
35. Mertens, A., d'Anvers.
36. Stassen, M., de Herve.
37. Brouhon, M., de Seraing (1).
38. Dumont, E., de Flémalle-Grande (1).
39. Thimister, V., de Liége (1).
40. Ernould, J., de Sugny.
41. Detrou, L., d'Awans.

E. — Faculté technique.

MM.

1. Van Geertruyden, A., de Cortryck (1).
2. Carlier, A., de Bruxelles.
3. Brinckmann, J., d'Aubel.
4. Cokino, P., de Constantza.
5. Defize, F., de Vottem.
6. de Sélys-Fanson, M., de Moxhe.
7. Galler, P., d'Angleur.
8. Goossens, H., d'Ixelles.
9. Laurenty, V., de Grivegnée.
10. Pieters, J., de Haut-Bellain.
11. Burgeon, Ch., de St-Gilles.
12. Cornesse, A., de Verviers.
13. Crespin, L , de Stavelot.
14. Duquesne, Ch., de Liége.
15. Gosseries, A., d'Erquelinnes.
16. Leroy, E., de Moha.
17. Monjoie, J., d'Ohey.
18. Schoemans, E., de Liége.
19. Thys, A., d'Ayeneux.
20. Werner, L., de Beauraing.
21. Bastin, G., de Monceau s/S.
22. Bourgy, R., de Jemeppe.
23. Bricourt, V., de Beaumont.
24. Corteil, R., de Schaerbeck.
25. Fauconnier, A., de Liége.
26. Franckson, M., de Bressoux
27. Godart, E., de Grivegnée.
28. Reper, L., de Laeken.
29. Van Oirbeeck, J., de Brusthem

(1) MM. Brouhon, Dumont, Thimister et Van Geertruyden ont obtenu la distinction dans deux examens différents,

Examens scientifiques

136 étudiants ont subi des examens pour l'obtention de grades scientifiques conformément à l'arrêté royal du 29 juillet 1869.

94 élèves ont été admis, dont :

2 avec la plus grande distinction ;

12 avec grande distinction ;

20 avec distinction ;

60 d'une manière satisfaisante.

Les élèves qui ont obtenu la plus grande distinction :

Faculté des Sciences.

MM.

1. Duchesne, Ch., de Schaerbeck.
2. Deuss, J.-B., de Ruremonde.

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction :

Faculté de Droit.

MM.

1. Schneyer, J., de Botosani.
2. Kamel, M., du Caire.

(Section commerciale et consulaire) :

MM.

1. Hennin, E., de Verviers.
2. Lamoureux, A., d'Ensival.
3. Bure, P., de Liége.
4. Coste, F., d'Asnières.
5. Prost, Eugène, de Liége.
6. Wantier, E., de Huy.
7. Moreau, G., d'Ensival.
8. Schnorrenberg, A., de Liége.

Faculté de Médecine.

MM.

1. Lewartovitch, C., de Lomza.
2. Wollman, Eug., de Minsk

Les élèves qui ont obtenu la distinction, sont :

Faculté de Droit.

MM.

1. Tsaxiris, G., de Volo (1).
2. Doicescu, D., de Bucarest.
3. Zintzos, P., d'Alexandrie (1).
4. Tritchkova, N., de Sofia (1).

---

(1) MM. Tsaxiris, Zintzos et Tritchkova ont obtenu la distinction dans deux examens différents.

(Section commerciale et consulaire) :

MM.

1. Renaville, A., de Verviers.
2. Grambras, P., de Montzen.
3. Bourseaux, L., de Liége.
4. Marie, L., de Visé.
5. Popovici, S., de Bucarest.
6. Leroy, J., de Visé.
7. Wéry, Th., de Waremme.
8. Plucker, F., de Liége.
9. Mèche, L., de Herve.
10. Lempereur, J., de Herstal.

Faculté des Sciences.

MM.

1. Lewartovitch, C., de Lomza.
2. Taca, S., de Plotsk.

Faculté de Médecine.

M. de Souza, J., de Braga.

Écoles spéciales. Examens scientifiques.

A. Faculté des Sciences.

247 élèves ont pris inscription pour les examens de passage.

238 ont été examinés ; 151 ont été admis, dont :

2 avec la plus grande distinction ;

12 avec la grande distinction ;

37 avec la distinction ;

100 d'une manière satisfaisante.

Ont obtenu la plus grande distinction :

MM.

1. da Fonseca, Francisco, de St Pol.
2. Kossovoï, Hirche, de Vilkomir.

Ont obtenu la grande distinction :

MM.

1. Raffo, Dario, d'Iglesias.
2. Denis, Victor, de Wygmael.
3. Theodor-vel-Thoder, Abram, de Cabeln.
4. Hamès, Edouard, de Wiltz.
5. Philippesco, Démètre, de Buzéu.
6. Gerschteyn, Besko, de Tirnowka.
7. Garcia-Lago, José, de Madrid.
8. Pissard, Louis, de Carloforte.
9. Raffo, Dario, d'Iglesias.
10. Fryez, Félicien, de Probotowice.
11. Janin, Ferdinand, de Lyon.
12. Noez (Arts 2e Ep.), Henri, de Seraing.

Ont obtenu la distinction :

MM.

1. Abente, Isidore, d'Assomption.
2. Itzigson, Georges, d'Odessa.
3. Weitz, Henri, de Luxembourg.
4. Nacimiento, Jean-Baptiste, d'Assomption.
5. Hartman, Stanislas, de Varsovie.
6. Canclini, Antoine, d'Assomption.
7. Sutterlin, René, de St-Etienne.
8. Steinberg, Victor, d'Orel.
9. Pissard, Henri, de Carloforte.
10. Halperine, Hillel, de Regitza.
11. Roussopoulos, Panagestis, de Sparte.
12. Dubois, Charles, de Pompey.
13. Malkine, Luba, de Nicolaïeff.
14. van Scharntz, Eric, de Darjuling.
15. Theys, Edmond, de Bruxelles.
16. Van Andel, Helenus, de Fiume.
17. Chapiro, Haïm, de Bobrousk.
18. Grunbergue, Moïse, de Bologne.
19. Botsmann, Aba, d'Odessa
20. Bomboloff, Danaïl, de Perlépé.
21. Schaefer, Aubert, de Luxembourg
22. Fourdin, Albert, de Ath.
23. Guidotte, Guido, d'Offida.
24. Knychinsky, Alexandre, de Bobrowisk.
25. Pappi, John, de Constantinople.
26. Boileau, Charles, de Besançon.
27. Abente, Isidore, d'Assomption.
28. Hacimiento, Jean-Baptiste, d'Assomption.
29. Kacprovzky, Sigismond, de Varsovie.
30. Goldsobel, Joseph, de Varsovie.
31. Margoline, Salomon, de Kussic.
32. Mlle Mandelberg, Bella, de Kieff.
33. Mlle Kagan, Mary, de Chawli.
34. Alexandridès, Alexandre, d'Athènes.
35. Mikaïloff, Mikaïl, de Kôtel.
36. Halperine, Hillel, de Regitza.
37. Gillet (1re Ep. Arts, Florent, d'Andenne.

B. — **Faculté technique.**

202 élèves ont pris inscription aux examens de passage ; 183 ont été examinés ; 109 ont été admis, dont :

5 avec grande distinction ;

20 avec distinction ;

84 d'une manière satisfaisante.

171 élèves se sont présentés à l'examen final, 143 ont été diplômés, savoir :

22 en qualité d'ingénieur des mines (1) ;
6 » » chimiste ;
11 » » mécanicien ;
104 » » électricien ;

dont 8 avec grande distinction ;
44 avec distinction ;
91 d'une manière satisfaisante.

Ont obtenu *la grande distinction :*

MM.

1. Refik, Mehmed, de Preveza.
2. Nersessof, Léon, de Signa.
3. Fieshinesco, Théodore, de Rotopaneshti.
4. Pilotti, Camille, de Rome.
5. Lepersonne, Octave, de Val-St-Lambert.

Ont obtenu *la distinction :*

MM.

1. Van Geertruyden, Herman, de Cortryck.
2. Thomson, Ferdnand, de Liége
3. Pantaleo, Lewys, de Naples.
4. Solomos, Jean, d'Odessa.
5. Garcia de Vimesa, Angel, de Bujalance.
6. Kerzine, Nicolas, de Moscou.
7. Dessila, Virgile, de Vaslui.
8. Dangel, Joseph, de Varsovie.
9. Lejeune, Jules, de Queue du Bois.
10. Goffart, René, de Seraing.
11. Pirlot, Alfred, de Florence.
12. Deflandre, Jacques, d'Embourg.
13. Touron, Fernand, de Marchin.
14. Welsch, Victor, de Liége.
15. de Bothezat, Georges, de St-Pétersbourg.
16. Soret, Jules, de Herve.
17. Prosman, Sylvain, de Tongres.
18. Mlle Bakst-Bernstein, Elisabeth, de St-Pétersbourg.
19. Blum, Tobias, de Gombin.
20. Kleiner, Marcus, d'Odessa.

Ont été diplômés *avec grande distinction :*

MM.

1. Poncelet, Fernand, de Liége.
2. Bouny, François, de Ste-Foy-la-Grande.
3. Grenson, Aristide, de Haversin.
4. Lahaye, Joseph, de Liége.
5. Manteau, Eugène, de Mons.
6. Dewez, Walthère, de Liége.
7. Lenoir, Gustave, de Jumet.
8. Dell'Aglio, Renzo, de Casale-Montferrato.

---

(1) Indépendamment de ce nombre, 65 élèves ont obtenu la grade légal d'ingénieur civil des mines.

Avec distinction :

MM.

1. Parassi, Nicolas, de Taganrog.
2. Colette, Jules, de Grivegnée.
3. Parlongue, Edgard, de Jodoigne.
4. Ascher, Salomon, de Bucarest.
5. Calocairinos, Léon, de Candie.
6. de Lima, Guillaume, de Coïmbra.
7. De Jans, Carlo, de Rome.
8. Bland Van den Berg, Johannes, de Helleyersberg.
9. Berio, Léon, d'Albenga.
10. Rasquin, Adolphe, d'Ixelles
11. Spiliotakis, Constantin, d'Athènes.
12. Lhoest, Paul, de Liége.
13. Doat, Louis, de Suresne.
14. Spineux, Désiré, de Hollogne-aux-Pierres.
15. Verdickt, Eug., de Bruxelles.
16. Pernigotti, Giacomo, de Novi-Ligure
17. Raze, Pierre, d'Esneux.
18. Fiévez, Arthur, de Bruxelles.
19. Boetje, Herman, de Batavia.
20. Bertholet, Oscar, de Liége.
21. Courtmans, Emile, de Liége.
22. France, Henri, d'Amonines.
23. Hardy, Louis, de Liége.
24. Païcos, Grégoire, d'Athènes.
25. Dupont, Fernand, de Liége.
26. Medek, Adalbrt, de Budapest.
27. Lemaître, Em., de Tirlemont.
28. Sadzot, Arthur, de Liége.
29. Goffart, Paul, de Nivelles.
30. Charlier. Auguste, de Saint-Pétersbourg.
31. Piret, Ernest, de Liége.
32. Carbonelle, Paul, de Tournay.
33. Wathieu, Philippe, de Souxhon
34. Ivanoff, Geco, de Schoumla.
35. Herz, Alphonse, de Luxembourg.
36. Wathieu, Armand, de Mons (Liége).
37. de Rauw, Hector, d'Eghezée.
38. Defosse, Armand, de Dolhain-Limbourg.
39. Van Geertruyden, Herman, de Cortryck-Dutzel.
40. Dechamps, Marcel, de Chokier.
41. Salkind, Zacharie, de Vilna.
42. Serpieri, Attilio, de Pirée.
43. Spiro, Grégoire, d'Odessa.
44. de Chiara, François, de Foggia.

Concours universitaires pour 1904-1906.

Les concurrents désignés ci-après, ayant obtenu au moins les trois cinquièmes du maximum des points attribués par le jury à chacune des deux épreuves du concours, ont été proclamés :

Premier en *philologie romane* avec 85 points sur 100, M. Gérard Emile-Léopold-Honoré, né à Tournai, reçu

docteur en philosophie et lettres (groupe : philologie romane) par l'Université de Liége, le 8 octobre 1904.

Le jury a proposé l'impression, aux frais de l'Etat, du mémoire rédigé à domicile.

Premier en *philologie germanique*, avec 60 points sur 100, M. GUILLAIN Julien, de Saint-Mard, candidat en philosophie et lettres (groupe : philologie germanique), élève de l'Université de Liége.

Premier en *exploitation des mines*, avec 63 points sur 80, M. WILDIERS Alexandre-Frédéric, né à Anvers, reçu ingénieur civil des mines par l'Université de Liége, le 4 août 1905.

Premier *(ex æquo)* en *sciences anatomo-physiologiques ou biologiques*, avec 92 points sur 100, M. DUESBERG Maurice-Jules, né à Verviers, reçu docteur en médecine, chirurgie et accouchements par l'Université de Liége le 15 juillet 1905.

Premier en *hygiène*, avec 85 points sur 100, M. LACOMBLE Nicolas-Noël-Joseph, né à Liége, reçu docteur en médecine, chirurgie et accouchements par l'Université de cette ville, le 20 juillet 1903.

Premier *(ex æquo)* en *sciences obstétricales*, avec 140 points sur 150, M. NEUJEAN, Victor-Alfred-Alexandre, né à Liége, reçu docteur en médecine, chirurgie et accouchements par l'Université de cette ville, le 18 juillet 1902.

M. PIRENNE Yvo-Joseph-Léopold, né à Huy, reçu docteur en médecine, chirurgie et accouchements par l'Université de Liége, le 12 octobre 1903, a obtenu une *mention honorable* en *sciences chirurgicales* avec 125 points sur 150.

Bourses de voyage

Concours de 1905.

M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique a classé dans l'ordre suivant les jeunes gens désignés ci-après qui ont subi les épreuves du concours :

Docteurs en philosophie et lettres :

3° M. Closon Jules, de Liége ;
4° M. Gerard Emile, de Tournai ;
7° M. Henquinez Henri, de Huy.

Docteurs en droit :

1° M. Glesner Fernand, de Heusy.

Docteurs en médecine, chirurgie et accouchements :

1° *Ex æquo* : Mlle Kerens Berthe, de Liége ;
M. Philips Firmin, de Maeseyck, et
M. Welsch, Henri, de Liége ;
8° M. Duesberg Jules, de Verviers.

L'Université est fière des succès remportés par ses élèves à ces tournois scientifiques ; elle leur adresse ses plus chaleureuses félicitations.

Modifications au programme des cours

Par un arrêté ministériel du 28 octobre 1905, il a été institué près la Faculté de philosophie et lettres, un cours libre de langue japonaise.

Un arrêté royal du 11 octobre 1906 réorganise l'enseignement commercial dans les Universités de l'Etat.

Nominations et changements d'attributions

Un arrêté ministériel du 23 octobre 1905 a autorisé M. Grégoire Antoine, professeur à l'Athénée royal de Huy, a ouvrir un cours privé de phonétique expérimentale.

Par un arrêté ministériel du 26 octobre 1905, MM. Vanderlinden, H., et Mansion, J., ont été autorisés à faire, le premier un cours facultatif de l'histoire de la colonisation, et le second, un cours facultatif de gothique.

Par un arrêté royal du 30 octobre 1905, M. Gollier, Th., a été chargé de faire un cours libre de langue japonaise.

Il a été, en outre, autorisé à faire un cours libre d'institions de l'Extrême-Orient : chinois et japonais.

Par un arrêté ministériel du 30 octobre 1905, M. Van Veerdeghem, chargé de cours à la Faculté de philosophie et lettres, a été déchargé, sur sa demande, du cours d'histoire approfondie de la littérature anglaise, et

Par un arrêté royal du 6 novembre suivant, M. Hamélius, chargé de cours à la Faculté de philosophie et lettres, a été chargé du cours d'histoire approfondie de la littérature anglaise délaissé par M. Van Veerdeghem.

Aux termes d'un arrêté ministériel du 14 novembre 1905, M. Hamélius a été agréé pour faire le cours libre de langue anglaise délaissé par M. Orth.

Par des arrêtés royaux du 8 décembre 1905, 1° M. Bréda, L., a été déchargé, sur sa demande, de la partie du cours de métallurgie comprenant la métallurgie spéciale (métaux autres que le fer), et a été chargé des cours d'exploitation des chemins de fer et de transports et outillage commercial ;

2° M. Prost, E., chargé de cours, a été nommé professeur extraordinaire à la Faculté technique pour y faire

le cours de métallurgie spéciale (métallurgie des métaux autres que le fer). Il conserve, en outre, dans ses attributions, les cours de produits industriels et commerçables et de géographie industrielle et commerciale à la Faculté de droit.

3. M. Carlier, Joseph, ingénieur à l'Administration des chemins de fer de l'Etat, a été nommé répétiteur du cours d'exploitation des chemins de fer à la Faculté technique.

Par un arrêté royal du 8 décembre 1905, M. Hanquet, Karl, chargé de cours à la Faculté de philosophie et lettres, a été nommé professeur extraordinaire dans la même Faculté.

Par des arrêtés royaux du 11 avril 1906, M. Michel, Ch., professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres, MM. Capart, J., Laurent, M., Fierens-Gevaert, chargés de cours dans la même Faculté, ont été chargés du cours d'histoire de l'architecture, de la sculpture, de la peinture et des arts appliqués, le premier, dans l'antiquité gréco-romaine; le deuxième, dans l'Orient classique; le troisième, dans le moyen âge; et le quatrième, à l'époque de la Renaissance et dans les temps modernes.

M. Fierens-Gevaert a été, en outre, chargé du cours d'histoire de la musique, à la licence en art et archéologie.

Par des arrêtés royaux du 25 avril 1906, M. le professeur Prost a été déchargé de ses fonctions de répétiteur du cours de chimie analytique, et

M. Huybrechts a été déchargé de ses fonctions d'assistant et nommé répétiteur du dit cours en remplacement de M. Prost. Il a été, en outre, chargé d'aider le titulaire du cours de chimie analytique dans la direction et la surveillance des travaux du laboratoire.

Par des arrêtés royaux du 24 mai suivant, MM. Halkin, J. et Meurice, L., chargés de cours à la Faculté des

[illegible]

[illegible]

[illegible] de médecine.
[illegible] obstétricales.

[illegible] présentée avait pour [illegible] phases du développe-

[illegible] publique ayant [illegible] utérus gravide.

[illegible] 1906, M. le docteur [illegible] prendre le titre honori-[illegible] de médecine de

Corps professoral

L'Université a fait cette année une perte bien sensible en la personne de M. le professeur émérite DEWALQUE, décédé le 3 novembre 1905.

Né à Stavelot, le 2 décembre 1826, Gilles-Joseph-Gustave Dewalque reçut son instruction primaire dans cette ville et vint compléter ses études moyennes au Collège de Liége, où il conquit une palme au concours général de 1842.

Entré à l'Université en 1844, il fut en 1849 lauréat du concours universitaire pour son mémoire : *Sur la nature de l'affinité chimique.*

Nommé en 1852 préparateur du cours de physiologie humaine professé par Spring, il obtint le titre de docteur en médecine en 1853 et celui de docteur en sciences naturelles l'année suivante.

Il se proposait alors de compléter à Paris ses études médicales et scientifiques, lorsque l'épidémie de choléra de 1854 lui inspira l'idée de se dévouer entièrement à ses concitoyens. Il n'hésita pas, dans ces moments difficiles, de se mettre à la disposition de la Commission des hospices de Liége et vint pratiquer comme médecin interne dans les hôpitaux de la ville.

Nommé en 1855 répétiteur du cours de géologie et de minéralogie et conservateur des collections, il oriente définitivement ses études vers les sciences minérales et ne tarde pas à acquérir dans ce domaine une notoriété remarquable. Aussi, lorsque la chaire de géologie et de minéralogie devint vacante par suite de la mort prématurée d'André Dumont, elle fut attribuée à son élève et disciple Gustave Dewalque.

Rempli d'une légitime admiration pour son illustre maître, Dewalque s'efforça, durant toute sa carrière, de maintenir intacts son enseignement et sa doctrine. Il s'efforça également de compléter l'œuvre de son prédécesseur en publiant dans ce but le prodrôme d'une description géologique de la Belgique, de nombreux et remarquables travaux de minéralogie, de géologie et de paléontologie et en provoquant l'exécution d'une nouvelle carte géologique détaillée du pays.

Désireux de communiquer aux autres un peu de ce désir de recherches qui l'animait, il fonda en 1873 la Société géologique de Belgique, devenue aujourd'hui l'une des associations scientifiques les plus prospères de notre pays.

Admis à l'éméritat en 1897, après 40 ans de professorat, il continua jusqu'à la fin de ses jours à s'intéresser aux progrès des sciences minérales, prenant une part active aux discussions scientifiques et livrant au public le résultat de ses dernières observations. On peut dire qu'il fut le chef du mouvement géologique en Belgique pendant près d'un demi-siècle.

Ses nombreux élèves, disciples, conservent de lui le souvenir d'un savant érudit et bienveillant, d'un professeur entièrement dévoué à ses élèves ; ses collègues et ses amis, celui d'un travailleur opiniâtre, au caractère indépendant et droit.

Le Gouvernement belge, l'Académie royale, de nombreuses associations scientifiques étrangères rendirent hommage à son savoir en lui accordant des distinctions honorifiques.

Digne successeur d'André Dumont, Gustave Dewalque a contribué à augmenter le bon renom de l'Université de Liége. Et en pensant aux nombreux savants disparus,

gloires de cette Université, nous unirons dans un même souvenir le nom de Dewalque et celui de son illustre prédécesseur.

Mort de Monsieur Montefiore

L'Université de Liége a aussi eu la douleur de perdre, au cours de l'année académique qui vient de finir, M. Georges Montefiore, ancien sénateur, et fondateur de l'Institut électro-technique qui porte son nom. M. Montefiore a été pour sa seconde patrie un bienfaiteur infatigable et il serait trop long d'énumérer tous les actes de philanthropie intelligente qui remplissent cette belle carrière. Mais l'Université a des devoirs spéciaux à remplir envers la mémoire de M. Montefiore. Frappé des lacunes de l'enseignement technique et comprenant la nécessité de préparer des spécialistes destinés à construire et à exploiter le matériel électrique, l'illustre défunt consacra des sommes considérables et fréquemment renouvelées à l'organisation de cet enseignement nouveau; il provoqua la création de la Faculté technique et agrandit dans des proportions considérable les locaux que le gouvernement avait mis à sa disposition. Il donnait sans compter et l'Université remplit un pieux devoir en honorant sa mémoire comme celle d'un père.

Distinctions

Nous avons encore cette année à enregistrer de flatteuses distinctions accordées à nos collègues.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de France a décerné à M. le professeur V. Chauvin, en partage, le prix Saintour, destiné à récompenser le meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis janvier 1903. Cette haute

distinction a trait aux tomes 7, 8 et 9 de la *Bibliographie arabe*, l'ouvrage le plus considérable de M. Chauvin.

Au concours institué en faveur des meilleurs ouvrages publiés dans le cours des deux dernières années sur les antiquités nationales de la France, l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres a décerné une mention honorable à l'*Ardenne Belgo-Romaine* de M. le professeur J. Demarteau.

Par un arrêté royal du 20 janvier 1906, le prix décennal des mathématiques appliquées pour la période transitoire de 1894-1902, a été attribué à M. G. Cesaro, professeur ordinaire à la Faculté des sciences de notre Université, pour l'ensemble de son œuvre.

L'Académie royale de Belgique, dans sa séance publique du 16 décembre 1905, a décerné la médaille d'or d'une valeur de mille francs à M. Paul Cerfontaine, chef des travaux de zoologie et d'embryologie à l'Université de Liége, pour son mémoire intitulé : *Recherches sur le développement de l'Amphioxus.*

M. J. Brassinne, sous-bibliothécaire de notre Université, a obtenu le prix de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liége, pour 1905.

Publications.

Les publications que le corps professoral et le personnel attaché aux services universitaires ont fait paraître au cours de cette année sont particulièrement nombreuses et témoignent de la vitalité qui ne cesse de régner au sein de notre Alma Mater.

Dans la Faculté de philosophie et lettres.

M. **V. Chauvin.** — 1. *Note sur le conte de Ferronkhzâd et sur celui des trois jouvenceaux.* (Muséon, n. série, t. VI, pp. 395-396.)

2. *Les Turcs.* (Sommaire de quatre leçons publiques faites à la Salle académique en janvier et février 1906.)

3. *Ignaz Kunos. Türkische Volksmärchen aus Stambul.* (Zeitschrift des Vereins für Volkskunde, 1906, pp. 239-243.)

4. *Avant-propos des Vieilles Chansons.*

5. *La Littérature wallonne à Liége.* (La Nation belge, pp. 284-308 et à part.)

6. *Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes.* Tome X, Le Coran. (Sous presse.)

7. Collaboration : Muséon, Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne, Revue des Bibliothèques et des Archives de Belgique, Zeitschrift des Vereins für Volkskunde, Revue africaine, Le Bibliographe moderne, Revue de l'Instruction publique.

M. **E. Hubert.** — 1. *La législation belge en matière d'hérésie dans les Pays Bas depuis Charles-Quint jusqu'à la fin de l'ancien régime.* Nessonvaux, 1906, in-8°, 30 pp.

2. Collaboration à la Revue historique de Paris. T. XC, XCI, XCII.

3. Collaboration aux Jahresberichte für Geschichtswissenschaft de Berlin, t. XXVII.

4. (sous presse). *Les Pays-Bas espagnols et la République des Provinces Unies depuis la paix de Munster jusqu'au traité d'Utrecht.* 1648-1713. (Mémoires in-4° de l'Académie royale de Belgique).

M. Ch. Michel. — Collaboration au DICTIONNAIRE DES ANTIQUITÉS GRECQUES ET ROMAINES de Daremberg et Saglio, à la REVUE CRITIQUE et à la REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN BELGIQUE.

M. H. Francotte. — 1. *L'organisation de la cité à Rhodes et en Carie.* (MUSÉE BELGE, 1906.)

2. *Le Conseil et l'Assemblée chez les Achéens*, IBIDEM.

3. *Le pain à bon marché et le pain gratuit dans les cités grecques* (MÉLANGES NICOLE).

4. *La fonction économique des ports dans l'antiquité grecque.* (ANNALES DE LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE DE BRUXELLES, 1906.)

5. Comptes-rendus dans le BULLETIN DU MUSÉE BELGE, 1905.

M. J. Waltzing. — 1. *Minucius Felix et le Thesaurus linguae latinae.* (MUSÉE BELGE, X, pp. 67-74.)

2. *Une interversion de deux feuillets dans l'Octavius de Minucius Felix.* (IBID., pp. 83-100.)

3. *Le texte, la vie et l'œuvre de Minucius Felix depuis 1902.* (IBID., pp. 245-286.)

Ces trois études sont réunies dans les STUDIA MINUCIANA (Louvain, Peeters, 1906. 200 pp.) avec les travaux de deux élèves : Gustave CHARLIER, *Le Dialogue dans l'Octavius de Minucius Felix* (MUSÉE BELGE, X, pp. 75-82), Paul FAIDER, *De l'emploi insolite du comparatif dans Minucius Felix* (IBID., pp. 287-292) ; le même, *Le Chiasme dans Minucius Felix* (IBID., pp. 293-307).

4. Direction du MUSÉE BELGE, REVUE DE PHILOLOGIE CLASSIQUE et du BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DU MUSÉE BELGE. Comptes rendus dans ce Bulletin.

M. **A. Grafé.** — Collaboration au BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DU MUSÉE BELGE.

M. **A. Doutrepont.** — *Grammaire des langues romanes de W. Meyer-Lübke.* Tome IV : Tables générales, 499 pp. Avec collaboration de G. DOUTREPONT et A. COUNSON.

Collaboration au BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU MUSÉE BELGE, au BULLETIN D'HISTOIRE LINGUISTIQUE ET LITTÉRATURE FRANÇAISE DES PAYS-BAS, au BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ LIÉGEOISE DE LITTÉRATURE WALLONNE et au BULLETIN DU DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DE LA LANGUE WALLONNE.

M. **K. Hanquet.** — 1. *La Chronique de Saint-Hubert dite Cantatorium ;* nouvelle édition. (COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE ; recueil de textes pour servir à l'étude de l'histoire de Belgique). Grand in-8° de LIII-294 pp. Bruxelles, 1906.

2. Collaboration aux ARCHIVES BELGES, revue critique d'historiographie nationale.

M. **F. Van Veerdeghem,** chargé de cours. — Collaboration aux revues DE VLAAMSCHE GIDS et TIJDSCHRIFT VOOR BOEK- EN BIBLIOTHEEKWEZEN.

M. **E. Sigogne,** chargé de cours. — *Socialisme et Monarchie. Essai de synthèse sociale.* Bruxelles, 1905.

M. **H. Fierens-Gevaert,** chargé de cours. — 1° *La Renaissance septentrionale et les Premiers maîtres des Flandres. Les Origines. Le XIVe siècle. Les Van Eyck.* 223 pp. et nombreuses illustrations. (LIBRAIRIE NATIONALE D'ART ET D'HISTOIRE, G. VAN OEST et Cie, Bruxelles.)

2. *La Culture du goût.* (Discours prononcé à la 1re assemblée annuelle de la Société L'ART A L'ÉCOLE ET AU FOYER

et publié dans le BULLETIN de la dite société en mai 1906.)

3. *Les trois villes sœurs : Gand, Anvers, Bruges.* Essai. (LE SAMEDI, 16, 23 et 30 juin.)

4. *Catalogue* de la galerie belge d'art décoratif moderne à l'Exposition internationale de Milan. 1906, avec préface et petit guide. 40 pp. Milan, L.-F. Cogliati, Corso P. Romana.

5. *L'Art en Belgique.* (Etudes sur l'art belge du XIXe siècle : architecture, sculpture, peinture, eaux fortes, art décoratif, etc. Publiée dans le MUSÉE D'ART MODERNE. Larousse, 1906.)

6. *L'Art en Hollande.* (Etude sur l'art hollandais du XIXe siècle publiée dans le MUSÉE D'ART MODERNE.)

M. **M. Laurent,** chargé de cours. — 1. *Hugo d'Oignies. Les grandes châsses mosanes du XIIIe siècle.* (Ch. XI du livre de M. Helbig : L'ART MOSAN.)

2. Collaboration à la REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, au MUSÉE BELGE et aux ARCHIVES BELGES.

M. **J. Capart,** chargé de cours. — *Les antiquités égyptiennes des musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles.* (Guide descriptif. Nov. 1905, in-12 de 150 pp. avec 25 illustrations.)

Collaboration à la REVUE DE L'HISTOIRE DES RELIGIONS, Paris et à la ZEITSCHRIFT FÜR AEGYPTISCHE SPRACHE UND ALTERTUMSKUNDE, Berlin.

M. **H. Van der Linden,** chargé de cours. — *La géographie dans les humanités.* (Rapport présenté au Congrès international d'expansion mondiale, 1905.)

2. *Chronique de Lodewyk van Velthem* (tome Ier). (Publiée dans la collection in-4° de la Commission royale d'histoire avec la collaboration de M. W. de Vreese, chargé de cours à l'Université de Gand. Bruxelles, 1906.)

Collaboration à la BIOGRAPHIE NATIONALE, aux ARCHIVES BELGES, à la REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, au MOYEN AGE (Paris), au MUSEUM (Groningue), à la DEUTSCHE LITERATURZEITUNG (Berlin), à la REVUE CRITIQUE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE (Paris).

M. **P. Hamélius,** chargé de cours. — Collaboration aux revues suivantes :

1. REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
2. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DU MUSÉE BELGE.
3. MODERN LANGUAGE NOTES (Baltimore Md.).
4. ARCHIVES BELGES.

M. **A. Bricteux,** chargé de cours. — 1. *L'enseignement des Langues orientales vivantes.* Rapport présenté au Congrès d'Expansion économique mondiale de Mons.

2. *La Langue et la Littérature persanes.* Leçon d'ouverture du cours de langue persane fait au Cercle Polyglotte de Bruxelles (section des langues orientales).

3. Syllabus d'un cours d'*Histoire de la Littérature persane* en quatre leçons publiques faites à la Salle académique.

M. **Th. Gollier,** chargé de cours. — 1. *Le Japon économique.* (BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ETUDES COLONIALES, 53 pages janvier 1906.)

2. *Herbert Spencer.* (REVUE GÉNÉRALE, oct., nov. et déc. 1905.)

3. *Le Péril jaune.* (REVUE SOCIALE CATHOLIQUE, mai 1906.)

4. *L'ethnographie et le Congrès de Mons.* (BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ETUDES COLONIALES, juillet 1906.)

5. *Le droit de propriété en Extrême-Orient.* (REVUE DES INSTITUTIONS ET DU DROIT, Lyon, juillet et août 1906.)

6. *Note sur la romanisation de l'écriture japonaise.* (Communication faite à la IIIe section de la SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE DE BRUXELLES, mai 1906).

7. *Darwin à la Terre de Feu.* Bruxelles, Schepens et Cie.

8. *Manuel de la langue japonaise*, t. I, Bruxelles, 1906.

9. Collaboration à la REVUE BIBLIOGRAPHIQUE BELGE et au MOUVEMENT SOCIOLOGIQUE.

Dans la Faculté de Droit.

M. **G. Galopin.** — 1. *Cours de droit notarial.* (2e édition, 1 vol. in-8°, Vaillant-Carmanne éditeur.)

2. *Commentaire de la loi du 15 mai 1905 modifiant les droits d'enregistrement sur les actes de partage.* Brochure de 43 p. in-8°, Vaillant-Carmanne éditeur.

M. **F. Thiry.** — *Etude sur les moyens dont il y a lieu d'user pour empêcher la dissipation immédiate, par les libérés, du pécule ou de toute autre ressource se trouvant à leur disposition.*

M. **Ch. Dejace.** — 1. *Le Congrès d'expansion économique mondiale de Mons.* (REVUE GÉNÉRALE, novembre 1905.)

2. *L'Économie sociale à l'Exposition de Liége.* (REVUE GÉNÉRALE, décembre 1905.)

4. Note présentée au Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur, à l'appui de l'institution d'un

cours de gymnastique scientifique et pédagogique dans les Universités de l'État et d'encouragements destinés à développer la vie sportive au sein des universités. (Le Scalpel, 28 janvier 1906.)

M. **A. Lemaire.** — Commentaire des titres 5, 6, 7 du livre III du Code civil intitulés : *Du contrat de mariage et des droits respectifs des époux. — De la Vente. — De l'Échange.* (Art. 1387-1707)

M. **O. Orban.** — 1° Direction et rédaction de la Revue pratique des Sciences commerciales, IVe année. (Librairie Dessain, Liége.)

2° Participation au *Congrès d'expansion mondiale de Mons.* Deux rapports, l'un sur l'*Enseignement professionnel des employés*, l'autre sur l'*Union internationale des douanes.*

3° Présidence et préparation du *Ier Congrès d'enseignement professionnel commercial tenu à Namur.* Rapports et compte-rendu des travaux. (Librairie Auguste Godenne, Namur.)

4° En préparation : *Traité de Droit constitutionnel belge* en 3 volumes. Paraîtra fin décembre 1906.

5° Publications diverses de vulgarisation de la science commerciale à l'usage des candidats aux examens professionnels du Jury central de Comptabilité et de Correspondance institué sous le patronage de l'État.

M. **Edouard Van der Smissen.** — 1. *La question d'Anvers.* (Revue Générale, janvier 1906. Tirés à part : Falk fils, Bruxelles.)

2. *L'Économie politique et l'expansion nationale.* Cours de vacances à l'Université de Liége, 2e partie : *Économie de la circulation.* (Librairie Dewit, Bruxelles.)

3. Études relatives aux ports maritimes et à leur fonction économique :

Projet d'enquête selon la méthode monographique. (ANNALES DE LA SOCIÉTÉ SCIENTIFIQUE DE BRUXELLES, 30e année, 1905-1906, 2e fascicule.)

Introduction à l'enquête. (REVUE DES QUESTIONS SCIENTIFIQUES, avril 1906. — La même étude, plus complète, en tête du tome Ier des publications de l'enquête sur *Les ports et leur fonction économique.*)

Note complémentaire résumant et groupant les premiers résultats de l'enquête. (REVUE DES QUESTIONS SCIENTIFIQUES, juillet 1906, et tome Ier de l'ouvrage indiqué ci-dessus.)

Une application de la méthode monographique : La fonction économique des ports. Communication au XXVe Congrès de la SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE de Paris, dans la séance du 16 juin 1906. (RÉFORME SOCIALE, septembre 1906.)

4. *Comment la Nation participera-t-elle aux richesses minérales de la Campine ?* (MONITEUR DES INTÉRÊTS MATÉRIELS, 18 mars 1906.)

M. P. Bellefroid, chargé de cours. — 1. *Diederik Speelmans* (drukkerij Leën, Hasselt, 1905).

2. *Onze hedendaagsche Limburgsche Dichters.* Uitgave der KONINKLIJKE VLAAMSCHE ACADEMIE. (Siffer, Gent.)

Dans la Faculté des sciences.

M. L. De Locht. — *Cours de géométrie descriptive,* 1re partie (en collaboration avec M. L. LEGRAND, chargé de cours).

M. De Heen. — *Contribution à l'analyse du phénomène de l'induction électrostatique.*

M. **G. Cesàro.** — 1. *Nouvelle méthode pour l'établissement des formules de la trigonométrie sphérique.* (BULL. ACAD. ROYALE DE BELGIQUE, [classe des sciences], n°s 9-10, 1905.)

2. *Les formules de la trigonométrie sphérique déduites de la projection stéréographique du triangle.*

Emploi de cette projection dans les recherches sur la sphère. (IBID., n° 12, 1905.)

3. *Formes nouvelles dans la Linarite et dans la Mélinose.* (IBID., n° 7, 1905.)

4. *Contribution à l'étude optique des cristaux en lumière convergente.* (IBID., n° 5, 1906.)

5. *Sur les lignes incolores que présentent les lames cristallines en lumière convergente.* (IBID., n° 6, 1906)

6. *Etude de la déviation du plan de polarisation, du faisceau lumineux émis par le polariseur, par les lentilles du microscope.* (IBID., n° 7, 1906.)

7. *Sur les lignes incolores présentées par les lames cristallines.* (2de communication.) (IBID., n° 7, 1906.)

8. *Rhomboèdres direct et inverse qui, modifiant un scalénoèdre, coupent ses arêtes culminantes en des points situés dans un même plan horizontal, les faces modifiantes partant d'un même point de l'axe ternaire.* (MÉM. SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE LIÉGE, 3e série, t. VI, 1906.)

9. *Centre de gravité du triangle sphérique.* (IBID.)

M. **Joseph Halkin.** — 1. *Eine ethnographische und soziologische Untersuchung der Naturvölker.* Communication faite au IVe Congrès des anthropologues allemands à Salzbourg, 1905. (ARCHIV FÜR ANTHROPOLOGIE, neue Folge. Band IV, et CORRESPONDENZ-BLATT DER DEUTSCHEN GESELLSCHAFT FÜR ANTHROPOLOGIE, ETHNOLOGIE UND URGESCHICHTE, 1905.)

2. *Une enquête ethnographique mondiale.* (Rapport présenté au CONGRÈS INTERNATIONAL D'EXPANSION ÉCONOMIQUE MONDIALE.) Bruxelles, Hayez ; Liége, Cormaux.

3. Collaboration au MOUVEMENT SOCIOLOGIQUE et au BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE DU MUSÉE BELGE : *Analyse et critique d'ouvrages de géographie et de sociologie ethnographique.*

4. *Travaux du Séminaire de géographie de l'Université de Liége.* (Liége, Cormaux, 1905-1906. Fascicule 3 : Kraentzel, *La géographie à l'Exposition universelle et internationale de Liége* ; fascicule 4 : Kraentzel, *Le Canal de Panama* ; fascicule 5 : Robert, *Le Siam*, étude de géographie politique.

M. **A. Abraham,** répétiteur. — *Description d'un cristal de Calcite du Simplon* (MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES SCIENCES DE LIÉGE, 3e série, t. VI, 1906.)

M. **Paul Cerfontaine,** chef de travaux. — *Recherches sur le développement de l'Amphioxus.* Mémoire in-8° de 190 pages et 11 planches, couronné par l'Académie de Belgique le 16 décembre 1905. (ARCHIVES DE BIOLOGIE, vol. XXII).

M. **M. Duguet,** chef de travaux de chimie. — *Sur les écarts constatés dans les points de fusion de quelques amides dérivant des acides sulfoniques aliphatiques.* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE [classe des sciences], n° 2, février 1906.)

MM. **H. Micheels,** docteur en sciences naturelles et **P. De Heen,** professeur ordinaire. — 1. *Influence du radium sur l'énergie respiratoire des graines en germination.*

2. *Sur l'eau distillée des cultures aqueuses.*

3. *Action de la solution colloïdale d'étain sur des graines en germination.*

4. *Note relative au mode d'action excitatrice exercée par les courants sur la germination.*

5. *Contribution à l'étude de l'influence de l'électrode sur les graines en germination.*

6. *Comparaison entre l'aluminium, le zinc et le charbon de cornue, au point de vue de leur action, comme électrodes, sur la germination.*

7. *Note au sujet de l'action des sels d'aluminium sur la germination.*

M. **H. Lonay,** conservateur de botanique. — 1. *Analyse coordonnée des travaux relatifs à l'anatomie des péricarpes et des spermodermes des plantes Phanérogames.* 2me partie. (MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT, VIe série, t. VII).

2. *Le Bambou.* (LE MONITEUR DU JARDINIER, année 1905, nos 10 et 11.)

3. *Les Congrès d'intérêt agricole tenus à Liége en 1905.* (LE LIVRE D'OR DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LIÉGE, 1905.)

4. *L'Horticulture à l'Exposition universelle de Liége de 1905.* (LE LIVRE D'OR DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LIÉGE.)

M. **P. Fourmarier,** assistant de géologie. — 1. *Le bord méridional du bassin houiller de Liége, excursion de Disoin à Verviers, Pepinster et Spa.* (CONGRÈS INTERNATIONAL DES MINES, ETC., SECTION DE GÉOLOGIE APPLIQUÉE, Liége, 1905.)

2. *Esquisse paléontologique du bassin houiller de Liége.* (IBID., Liége, 1905.)

3. *La limite méridionale du bassin houiller de Liége.* (IBID., Liége, 1905.)

4. *Note sur une disposition particulière du clivage schisteux dans les schistes bigarrés, gedinniens (Gc) des environs de Couvin.* (ANN. DE LA SOC. GÉOL. DE BELGIQUE, t. XXXIII. BULL., Liége, 1906.

5. *Sur la présence d'oligiste oolithique dans les schistes du Famennien inférieur aux environs de Louveigné.* (IBID., Liége, 1906.)

6. *Note sur la zone inférieure du terrain houiller de Liége.* (IBID., t. XXXIII. MÉMOIRES, Liége, 1906.)

7. *La structure du massif de Theux et ses relations avec les régions voisines.* (IBID., t. XXXIII. MÉMOIRES, Liége, 1906.)

8. *Les roches éruptives et les phénomènes volcaniques.* (Sommaire des leçons publiques faites à la salle académique les 3, 10, 17 et 24 janvier 1906.)

9. *L'évolution géologique du globe. Notions de géologie.* (Sommaire des leçons publiques faites à Forêt sous le patronage du Gouvernement provincial, les 4, 11, 18, 25 mars et 1er avril 1906.)

10. *Le IXe Congrès international de géologie tenu à Vienne du 20 au 27 août 1904. Excursions en Bohême, Moravie et Galicie.* (En collaboration avec MM. A. Renier et A. Bertiaux). (ANNALES DES MINES DE BELGIQUE, t. X, Bruxelles, 1905.)

11. *Pétrographie et paléontologie de la formation houillère de la Campine.* (En collaboration avec M. A. Renier. ANNALES DE LA SOC. GÉOL. DE BELGIQUE, t. XXX. MÉMOIRES, Liége, 1906.)

12. *De l'importance des études pratiques en géologie.* (Rapport présenté au Congrès international d'expansion économique mondiale, Mons 1905.)

Dans la Faculté de Médecine.

M. **C. Vanlair.** — *Le soin des eaux.* (REVUE DE BELGIQUE, 15 août 1905.)

M. **A. von Winiwarter.** — 1. *Das Carcinom der Haut.* (HANDBUCH DER HAUTKRANKHEITEN, herausgegeben von prof. Mrazek. Vienne, Hölder, 1905.)

2. *Die chirurgischen Krankheiten des Penis, des Scrotum und der Hoden.* (HANDBUCH DER UROLOGIE, herausgegeben von prof. A. von Frisch u. Dr O. Zuckerkandl. Vienne, Hölder, 1906.)

3. *Die allgemeine chirurgische Pathologie und Therapie,* von weil. Prof. Billroth und A. von Winiwarter, 16e édition. Berlin, Georg Reimer, 1906.

M. **Léon Fredericq.** — 1° *Sur la forme de la contraction du muscle ventriculaire.* (ARCH. INTERN. DE PHYSIOLOGIE. 1905-1906, t. III, p. 385-395, 20 fig.)

2° *Sur une forme particulière de fibrillation du muscle cardiaque.* (IBID., t. III, p. 470.)

3° *La pulsation du cœur du chien est une onde de contraction qui débute dans l'oreillette droite, s'étend rapidement aux parois des deux oreillettes, puis franchit lentement le faisceau de His, pour s'irradier rapidement dans la substance des ventricules.* (IBID., 1906, t. IV, p. 57-75.)

4° ARCHIVES INTERNATIONALES DE PHYSIOLOGIE, 1905-1906, t. III, et 1906, t. IV, fasc. 1 et 2. Paris. O. Doin. (En collaboration avec M. Paul Heger.)

5° REVUE ANNUELLE DE PHYSIOLOGIE, REVUE GÉNÉRALE DES SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES, t. XVII, 30 juillet 1906, p. 650-664.

6° *Système nerveux.* (ANNÉE PSYCHOLOGIQUE de Binet. Paris, Masson, année 1906, t. XII.)

7° *Le faune et la flore glaciaires du plateau de la Baraque-Michel (Point culminant de l'Ardenne).* Deuxième édition, 1906. Liége, Gnusé, 51 pp. 6 fig.

8° *La Section des Sciences à l'Exposition de Liége.* (Sommaire de 5 leçons faites à la salle académique, les 6, 13, 20, 27 mars et 3 avril 1906.

9° Rapports présentés à la Classes des Sciences de l'Académie royale de Belgique.

M. **P. Nuel.** — 1° *La psychologie comparée est-elle légitime?* (In ARCHIVES DE PSYCHOLOGIE, mai 1906.)

2° *Discours d'ophtalmologie itinérants.* (In SOCIÉTÉ BELGE D'OPHTALMOLOGIE, 1906.)

3° *Des Congrès médicaux, de leurs programmes, de leur souveraineté et de la vérité dans leurs comptes-rendus.* (In LE SCALPEL, 14 janvier 1906.)

M. **Ch. Firket.** — Analyses, rapports et communications diverses dans :

1° ARCHIV FÜR SCHIFFS- UND TROPENHYGIENE. Leipzig, J. A. Barth.

2° BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE. Bruxelles, Hayez.

3° ANNALES D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE COLONIALES. Paris, Impr. Nat.

4° SCALPEL. Liége.

M. **X. Francotte.** — *Le traitement avant et après la folie confirmée.* (BULLETIN DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.)

M. **F. Schiffers.** — *Cas de guérison d'une tumeur cancéreuse du larynx (epithelioma) opérée par la voie endolaryngée.* (BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ BELGE DE LARYNGOLOGIE ET D'OTOLOGIE.)

M. **P. Troisfontaines.** — *Gangrène par artérite syphilitique.* (In JOURNAL DES MALADIES CUTANÉES ET SYPHILITIQUES. Paris, mai 1906.)

M. **P. Snyers.**—*Ueber die Adams-Stokes'che Krankheit.* (Communication présentée au Congrès allemand de médecine interne de Munich. Verhandlungen des XXIII^ten Congresses für innere Medicin. Wiesbaden, 1906)

M. **G. Corin,** chargé de cours. — 1 *A propos de quelques cas d'autopsie tardive.* (ANNALES DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE LÉGALE DE BELGIQUE, 1906.)

2. *La pyridine comme moyen d'extraction des taches de sang.* (IBID., IBID.)

3. *Sur les procédés les plus pratiques dans l'examen des taches de sang.* (IBID., IBID.)

4. *Mort par strangulation, défenestration ou submersion. Etude critique.* (IBID)

5. *Un cas de dépeçage criminel.* (En collaboration avec le Dr Stockis). (IBID.)

6. *Sur le rôle du foie dans les intoxications.* (Congrès français de Médecine tenu à Liége en 1905.)

7. *Sur la raison physiologique de la rétention des chlorures dans certaines affections.* (IBID.)

M. **L. Beco,** chargé de cours. — 1. *Le régime déchloruré.* (Rapport présenté au Congrès français de médecine interne. Liége, septembre 1905.)

2. *Un cas de pseudo-hypertrophie musculaire infantile.*

3. *Un cas de maladie de Parkinson avec début unilatéral.*

4. *Un cas d'anévrysme très volumineux de l'aorte ascendante.* (SOCIÉTÉ MÉDICO-CHIRURGICALE DE LIÉGE, 1905-1906.)

5. *Analyses des travaux de bactériologie parus en Belgique pendant l'année 1905.* (BAUMGARTEN'S JAHRESBERICHT.)

MM. **Lucien Beco** et **Léon Plumier.** — *Recherches sur l'action cardio-vasculaire de quelques dérivés de la xanthine.* (JOURNAL DE PHYSIOLOGIE ET DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE, janvier 1906.)

M. **P. Nolf**, chargé de cours. — 1. *Des injections intra-veineuses de propeptone chez le lapin.* (ARCH. INTERN. DE PHYSIOL., 1905, t. III, pp. 218-228.)

2. *L'action lymphagogue de la propeptone.* (IBID., 1905, t. III, pp. 229-250.)

3. *L'action lymphagogue de la propeptone. Réponse à M. Asher.* (IBID., 1906, t. III, pp. 254-256.)

4. *De l'influence des injections intra-veineuses de propeptone sur la teneur du sang en hémoglobine, globuline, albumine.* (IBID., 1906, t. III, pp. 343-356.)

5. *Quelques observations concernant le sang des animaux marins :*

1° *De l'existence d'hémolysines dans le sang des animaux marins.*

2° *De la richesse du sang de quelques animaux marins en globulines et albumines.*

3° *De l'existence dans le plasma de certains poissons de pigments verts, bleus et violets.* (IBID., 1906, t. IV, pp. 98-116.)

6. *Contribution à l'étude de la coagulation du sang.* (IBID., 1906, t. IV, pp. 165-215.)

7. *La coagulation du sang des poissons.* (IBID., 1906, t. IV, pp. 216-259.)

8. *Une leçon publique à l'extension universitaire sur la Douleur.*

M. **L. Plumier**, assistant de clinique médicale. — 1. *Action du nitrite d'amyle sur la circulation pulmonaire.* Comptes-rendus de la Société de Biologie. (T. LX, n° 6, 1906.)

2. En collaboration avec M. le Dr Lucien Beco. *Action cardio-vasculaire de quelques dérivés xanthiques.* (JOURNAL DE PHYSIOLOGIE ET DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE, 1906, pp. 10-21.)

M. **A. Falloise**, assistant de physiologie. — 1. *Contribution à la physiologie comparée de la digestion. La digestion chez les Céphalopodes.* (ARCH. INTERNAT. DE PHYSIOLOGIE, t. III, 1906, p. 282.)

2. *Origine de la lipase gastrique.* (ARCH. INTERNAT. DE PHYSIOLOGIE, t. III, 1906, p. 396.)

3. *La digestion des graisses dans l'estomac.* (ARCH. INTERN. DE PHYSIOL., t. IV, 1906, p. 87.)

4. *La faim.* (Sommaire d'une leçon publique faite pendant l'année 1906).

5. *Les petites gastrorragies méconnues.* (ANN. SOC. MÉD.-CHIR. DE LIÉGE, mai 1906.)

6. *Les gastrorragies frustes.* (PRESSE MÉDICALE, juin 1906.)

7. *Les sécrétions du pancréas.* (Rapport au Congrès de médecine, 1905.)

M. **C. Breyre**, assistant de la clinique oto-rhino-laryngologique. — *Contribution nouvelle à la cure radicale de la sinusite fronto-ethmoïdale chronique.* (Numéro de mars-avril 1906 des ARCH. INTERNAT. DE LARYNGOLOGIE, OTOLOGIE ET RHINOLOGIE.)

M. **L. De Block**, chef de la clinique des maladies mentales. — *De la valeur des procédés cliniques de sphygmomanométrie.* (Congrès belge de neurologie et de psychiâtrie.)

M. **F. Schoofs**, aide-préparateur d'hygiène. — 1. *Epuration biologique des eaux-vannes.* (Rapport présenté à la réunion de la Société de Médecine publique tenue à Liége, 1905.)

2. *Les eaux résiduaires de laiterie.* (BULL. DU CERCLE D'ÉTUDES DU PERSONNEL ENSEIGNANT DES ÉCOLES MÉNAGÈRES, Bruxelles, 1906.)

M. le Dr **J. Lacomble** (Laboratoire d'hygiène). — 1. *Analyses pratiquées sur les eaux d'Ougrée.* (BULL. SOC. DE SALUBRITÉ PUBLIQUE, Liége, 1906.)

2. *Le sort des matières grasses dans les différentes phases de l'épuration biologique des eaux d'égout.* (REVUE D'HYGIÈNE ET DE POLICE SANITAIRE, Paris, 1906.)

M. le Dr **H. Welsch** (Laboratoire de médecine légale). — *Recherches sur l'intoxication phosphorée.* (ARCH. DE PHARMACODYNAMIE, 1906. Trav. Inst. de Medec. légale.)

MM. le Dr **R. Ledent**, ancien chef de clinique médicale et **H. Pommerenke**, assistant de chimie analytique. — *Commentaire médical de la Pharmacopée belge. Edition III. Parallèle avec les éditions de 1885 et de 1905.* (LE SCALPEL.)

M. **J. Delchef** (Assistant de Physiologie). — *Influence de la saignée et de la transfusion sur la valeur des échanges respira-*

toires. (ARCH. INTERN. DE PHYSIOL., 1905-1906, t. III, pp. 408-416, 1 fig.)

M. **J. Derouaux**, étudiant en médecine (Institut de Physiologie). — *La sécrétine n'est pas un excitant des glandes salivaires et gastriques.* (ARCH. INTERN. DE PHYSIOL., 1905-1906, t. III, pp. 44-48, 1 fig.

M. **L. Weekers**, étudiant en médecine (Institut de Physiologie). — 1. *Innervation sécrétoire et vaso-motrice de la prostate.* (ARCH INTERN. DE PHYSIOL., 1905-1906, t. III, pp. 191-202, 10 fig.)

2. *De l'infatigabilité des nerfs.* (IBID., t. III, pp. 417-425, 3 fig.)

3. *Propriétés du muscle cardiaque isolé du chien.* (IBID., t IV, pp. 76-86, 14 fig.)

M. **Jacqué**, docteur en médecine (Institut de Physiologie). — *De la genèse des liquides amniotique et allantoïdien. Cryoscopie et analyses chimiques.* (ARCH. INTERN. DE PHYSIOL., 1905-1906, t. III, pp. 463-469, 5 fig.)

M. **Max Humblet**, étudiant en médecine (Institut de Physiologie). — *Allorythmie cardiaque par section du faisceau de His.* (ARCH. INTERN. DE PHYSIOL., 1905-1906, t. III, pp. 330-337, 6 fig.)

M. **M. Stassen**, étudiant en médecine (Institut de Physiologie). — *Sur les pulsations provoquées par l'excitation directe du cœur pendant l'arrêt dû à la suppression momentanée de la circulation dans cet organe.* (ARCH. INTERN. DE PHYSIOL., 1905-1906, t. III, pp. 338-342, 2 fig.)

MM. **Eugène Wollman** et **Lambert Lecrenier**, étudiants en médecine (Institut de Physiologie). — *Influence*

de la température sur l'excitabilité et la conductibilité des nerfs chez le chien. (ARCH. INTERN. DE PHYSIOL., 1906, t. IV, pp. 117-123, 3 fig.)

Dans la Faculté technique.

M. **V. Dwelshauvers-Dery.** — 1. *Note sur la théorie expérimentale de la machine à vapeur.* (Actes du Congrès de mécanique de Liége, 1905.)

2. *Quelques antiquités mécaniques de la Belgique.* (Actes du Congrès de mécanique de Liége 1905.)

M. **A. Habets.** — *Cours d'exploitation des mines*, 2e édition, tome I. (REVUE UNIVERSELLE DES MINES, etc., 4e série, t. XII, XIII, XIV et XV.)—*Exposition universelle de Liége : Les mines : gisements, études et procédés nouveaux* (suite). (REV. UNIV. DES MINES, t. XII et XIV [4e série].)

M. **E. Gerard.** -- BULL. DE L'ASSOC. DES INGÉN. SORTIS DE L'INST. MONTEFIORE. 1. *Eloge funèbre de M. Montefiore.*

Essais de radioactivité des eaux de Spa. (En collaboration avec M. Fontaine).

La traction électrique sur les chemins de fer secondaires. (Comptes rendus du Congrès des tramways de Milan, 1906.)

M. **L. Bréda.** — 1. *La formation des ingénieurs.* (Rapport au Congrès tenu à Mons en 1905.)

2 *La métallurgie à l'Exposition de Liége en 1905.* (REVUE UNIVERSELLE DES MINES, t. XII, 1905, 2e numéro, et t. XIII, 1906, 1er numéro.)

M. **J. Krutwig.** — 1. *Recherches sur le grillage de la blende.* (Congrès de chimie à Liége.)

2. *Matières colorantes dans les jus de sucrerie.* (BULLETIN DE L'ASSOCIAT. DES CHIMISTES DE SUCRERIE DE FRANCE).

3. *Die Chemie auf der Lütticher Weltausstellung.* (CHEMIKER ZEITUNG.)

M. **Ed. Nihoul,** chargé de cours. — 1. *Sur l'emploi de la poudre de peau chrômée dans l'analyse des tanins.* (BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE BELGIQUE, n° 7, 1906.)

2. *Essais des produits employés comme adjuvants en basserie.* (BULLETIN DE LA BOURSE AUX CUIRS, n° 9, 1906.)

3. *Eléments de chimie appliquée à la culture.* (Résumé du cours professé à l'Ecole d'Horticulture). Weyns-Thissen, Liége, 1906.

4. *Manuel de Chimie analytique appliquée aux Industries du Cuir. (Contrôle de la fabrication ; essais des matières premières, des produits et des sous-produits.)* 165 pp. in-4°, avec gravures dans le texte. Faust-Truyen, Liége, 1906.

5. Collaboration à la Rédaction de la REVUE DE CHIMIE INDUSTRIELLE de Paris.

6. Articles et Comptes-rendus dans le COLLEGIUM (Central-Organ des Internationalen Vereines der Leder-Industrie-Chemiker), la HALLE AUX CUIRS de Paris, la BOURSE AUX CUIRS de Liége, etc.

M. **J. Merlot,** répétiteur. — *Principes de la construction des machines-outils, construction et emploi.* 1 vol. grand in-8° contenant près de 1.000 figures. Paris, Béranger, 1906.

M. **Arm. Duchesne,** répétiteur.— *Les phénomènes thermiques dans les machines à vapeur.* (Paris, REV. DE MÉCANIQUE, juillet 1906.)

M. **J. Carlier**, répétiteur. — 1. *Les locomotives à grande vitesse.*

2. *Les chemins de fer à l'Exposition de Liége.*

3. *L'indicateur de vitesse système Carlier-Siemens.*

4. *Le wagon-dynamomètre du « Boston Elevated Railway ».*

5. *Le chemin de fer électrique monophasé de Blankenaere à Ohlsdorf.*

6. *Note sur le procédé de feutrage à l'amiante.*

Dans le personnel de la Bibliothèque.

M. **J. Brassinne**, sous-bibliothécaire. — 1. *Les trois Thiry de Bry.* (Chronique archéologique du Pays de Liége. Février 1906.)

2. *La « Veue de la machine de Marly ».* (Ibid., avril.)

3. *A propos du crucifix de l'ancien pont des Arches.* (Ibid., juin.)

4. *Inventaire archéologique de l'ancien pays de Liége.* (Ibid., septembre.)

5. Collaboration à la Biographie Nationale et à la Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique.

M. **Joseph Defrecheux**, sous-bibliothécaire. — 1. *Ramoux, Gilles-Joseph-Evrard.* (Biographie nationale, tome XVIII, col. 635-646.)

2. *Bibliographie wallonne, 1902 et 1903.* (Zeitschrift für romanische Philologie, Supplementheft XXVII, pp. 146-151 ; XXVIII, pp. 158-163.)

Collections.

Nos collections et nos musées ont reçu au cours de cette année, de notables accroissements.

L'*Institut de physique* s'est enrichi des appareils suivants :

Une balance de précision avec poids.

Une chambre claire de Pouillet.

Un appareil de démonstration pour le moment d'inertie.

Un thermomètre à air.

Deux balances à trébuchet de 1 kilo.

Les *collections de l'Institut Montéfiore* se sont accrues des appareils dont la nomenclature suit :

Un joulemètre Aron, un lumenmètre sphérique Blondel, deux rapides-limes, trois induits de démonstration, un moteur monophasé Schuler, dix condensateurs Moscicki, une lampe à arc Lilliput, un ascenseur électrique, quatre galvanomètres Eric Gerard, une lampe à arc Blondel, une lampe à arc Excelle, quatre condensateurs industriels Berthoud-Borel, une collection d'éléments de pile, une collection d'éléments d'accumulateurs, une collection d'isolateurs, un tachymètre Carlier, trois modèles de collecteurs, deux lampes à arc Dulait, une lampe à arc Haeckl, une collection d'échantillons de câbles, une lampe à arc Regina, un parafoudre Gola, un coulombmètre Bastian, un compteur Stanley, un électroscope Curie, une collection d'échantillons de charbons, une collection d'accessoires pour canalisations sous tubes, une collection de plaques d'accumulateurs.

Les *Collections de l'Institut botanique* ont reçu en don de M. Bernimolin, préfet honoraire des études de l'Athénée royal de Liége, un Herbier de la flore liégeoise recueilli par le Dr Emile Bernimolin, ancien conservateur des collections botaniques.

Les collections du *Séminaire de Géographie* (Faculté des Sciences) se sont augmentées :

1° Des principales revues de géographie et d'ethnographie parues pendant l'année.

2° De quelques cartes murales et topographiques.

3° D'un certain nombre d'ouvrages de géographie et

d'ethnographie ; la bibliothèque contient 640 volumes.

4° D'une collection de planches reproduisant des objets ethnographiques provenant de l'Etat Indépendant du Congo.

La *Collection des Produits industriels et commerçables* s'est accrue des produits suivants offerts, en grande partie, par des exposants ayant pris part à l'Exposition de Liége.

Collection de 80 coquillages à nacre de provenances diverses.

Collection de boutons de nacre.

4 cornes de buffles.

Collection d'échantillons se rapportant à l'industrie du plâtre. (Pierres à plâtre ; plâtres cuits ; cloisons en plâtre, etc.)

Collection de 9 ardoises des ardoisières de Rimogne (France) ; 1 bloc de schiste ardoisier ; objets divers en ardoise.

Collection de photographies se rapportant à l'industrie de l'ardoise.

Divers échantillons de salpêtre du Chili en roches.

Collection de 15 photographies se rapportant à l'extraction et au raffinage du salpêtre du Chili.

2 échantillons de garniérite de la Nouvelle Calédonie.

2 briques de nickel ; nickel en cubes ; nickel en grains ; nickel fondu en rondelles ; oxydes de nickel.

2 échantillons de carborundum cristallisé.

3 briques
1 creuset
1 lime
4 petites meules
} en carborundum.

Collection d'échantillons de carborundum en poudre de diverses grosseurs, et d'échantillons de papier au carborundum pour polissage.

Collection de diverses gommes d'Indo-Chine.

7 échantillons de rotin d'Indo-Chine.

7 échantillons de riz, café, millet et noix de Galles d'Indo-Chine.

19 briques creuses et tuiles (Société de Turnhout).

12 tuiles (Société de Pottelberg).

Collection de 12 agglomérés de liège pour cloisons, revêtement de tuyaux, cabines téléphoniques, etc.

4 échantillons de bauxite en roches.

Collection de 18 échantillons de bois d'ébénisterie : acajou, palissandre, noyer, violette, ébène, corail, bois de rose, teak, érable, etc.

20 ardoises en asbeste et ciment (Société Eternit).

7 échantillons de ferro-silicium.

10 échantillons de fontes de Suède.

6 échantillons de ferro-chrôme.

1 échantillon de calamine en roche.

Collection de 18 échantillons de minerais en roches, d'asbeste, de mica et de phosphate de chaux du Canada.

5 échantillons de minerais de fer et de cuivre de Bulgarie.

3 échantillons de lignite et houille de Bulgarie.

15 échantillons de terres, produits réfractaires et carreaux céramiques de Bulgarie.

1 colonne en camphre de Formose.

2 échantillons de camphre brut et raffiné.

3 échantillons d'huile de camphre.

3 échantillons de bois et feuilles de camphrier.

Collection de 15 tresses de paille du Japon.

Collection de 31 tresses de fibre de bois du Japon.

5 échantillons de piment, arachides et cire du Japon.

15 courges du Japon.

1 minerai de cuivre du Japon.

8 photographies des mines et usines à cuivre japonaises.

Collection de 14 échantillons de pétrole et produits du raffinage du pétrole de la Compagnie Nobel. (Russie.)

Collection de 117 échantillons de pétrole et produits du raffinage du pétrole de Roumanie.

15 photographies se rapportant à l'exploitation et au raffinage du pétrole en Roumanie.

17 échantillons d'hématite et de magnétite en roches de Suède.

30 échantillons se rapportant à la fabrication de l'acier électrique en Suède.

12 barrettes d'acier trempés et non trempés à teneurs diverses en carbone.

29 briques et pièces diverses en terre réfractaire d'Ecosse.

Collection de 17 pavés en grès, de ballast, gravier et macadam des carrières de Lessines.

6 pavés en grès de Nieuport.

Les collections d'*exploitation des mines* se sont enrichies :

1° D'un modèle de la préparation mécanique des charbons de la mine Rheinpreussen (offert par la Société Humboldt).

2° D'un modèle d'étai métallique (offert par la Société Mannesmann) ;

3° D'un modèle de tubbing E. Tomson (offert par le charbonnage de Dahlbusch.

4° D'un cadre représentant les différentes phases de la fabrication des câbles en aloës (offert par la firme Hannay, à Glain).

Les collections de *métallurgie* se sont enrichies des trois maquettes de hauts-fourneaux que la Société Cockerill avait exposées à Liége, en 1905 et qu'elle a cédées obligeamment à l'Université. Ces maquettes se rapportent à trois

hauts-fourneaux construits respectivement en 1824, en 1879 et en 1900 et correspondant aux productions journalières de 20, 90 et 200 tonnes de fonte.

Acquisitions faites par la collection de *métallurgie (métaux autres que le fer)* pendant l'année 1905-1906 :

6 minerais de cuivre de Bulgarie, Norvège et Japon.

4 échantillons de bauxite en roches (France).

Aluminium en lingot et en barre.

1 échantillon de pyrite nickelifère du Canada.

2 échantillons de garniérite de Nouvelle-Calédonie.

1 briquette de nickel ; 6 rondelles de nickel pur.

Nickel en cubes ; nickel en grains ; oxydes de nickel.

1 galène argentifère de Bulgarie.

2 minerais de manganèse du Canada et de Bulgarie.

Collection de 14 métaux et alliages préparés aux Usines Goldschmidt (Essen) au moyen de la thermite.

2 pièces en fer soudées à la thermite.

Collection de barrettes d'épreuve de bronze et laiton d'aluminium, de laiton à l'étain, au silicium, au vanadium et au manganèse.

1 morceau de creuset en carborundum pour four à zinc.

1 modèle d'usine à zinc construit et offert par la Compagnie des métaux et produits chimiques d'Overpelt.

Les collections de *topographie* se sont accrues :

1° D'une Alidade à lunette anallatique ;

2° d'une Alidade auto-réductrice du général Peigné, avec mire.

Le laboratoire de la *Clinique médicale* s'est enrichi des appareils suivants :

1° Une batterie d'accumulateurs de 6 éléments avec accessoires : voltmètre, lampe frontale, lampe à main avec réflecteur ;

2° Un appareil à cryonopie ;

3° Une balance transportable à poids (pèse-malades) ;

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

les cours. Une grande partie des ouvrages qui avaient appartenu à l'ancienne Ecole normale des humanités et qui, pour cause de double emploi, n'avaient pas pris place sur les rayons de la bibliothèque universitaire, ont été versés dans cette bibliothèque de la Faculté de philosophie et en ont constitué le premier fonds.

Pour son propre accroissement, notre Bibliothèque a disposé, par continuation, d'un crédit de 23,245 francs. Les inscriptions au catalogue d'entrée ont été un peu moins nombreuses, en ce qui concerne les livres, que celles de la période précédente ; en voici le relevé :

volumes	3620
brochures	396
dissertations académiques .	2340
Total . .	6356.

Dans cet accroissement, les dons du gouvernement, des corps savants et des auteurs interviennent pour une certaine part ; nous donnons en note la liste des particuliers qui se sont plu à enrichir notre dépôt et ont acquis de ce chef de nouveaux titres à notre gratitude (1).

(1) Des dons ont été faits à la Bibliothèque pendant l'année académique 1905-1906 par MM. le docteur Alexandre, J. Bastin, Ad. Berleur, Dom Ursmer Berlière, Ch. Bihot, L. Bihot, S. Bormans, J. Brassinne, A. Cabreira, E. Calut, Dr Giulio Ceradini, M. Chizelle, Dr A. Coulmas, R d'Andrimont, L. de Buggenoms, Pierre de Coubertin, Ch. Dejace, G. de Fooz, A. Delmer, J. Deruyts, Ed. Dreyfus-Brisac, V. Dwelshauvers-Dery, E. Fairon, F. Fraipont, H. Francotte, Paul Fredericq, V. Geisler, E Gielkens, Mme Gillion, P. Graindor, A. Gravis, T. Halin, F. Kraentzel, Ern. Houssard, Eug. Hubert, G. Kurth, J. Libert, V. Lieutaud, Max Lohest, L Losseau, P. Maes, F. Mallieux, P. Marichal, J. Merlot, Ch. Michel, J. Neuberg, O. Orban, Jules Pety de Thozée, Fl. Pholien, C. Pierlot, H. Raclot, G. Ruhl, E. Schoolmeesters, H. P. Sligo de Pothonier, V. Tourneur, F. Van Veerdeghem, Ed. Van der Smissen, S. Von den Busch, A. Van Lindheim, F. Wagner.

Si la plupart de ces libéralités nous sont venues spontanément, il en est d'autres dont nous sommes redevables à l'obligeante entremise de professeurs qui portent intérêt au développement de nos collections. Un de nos anciens recteurs, actuellement professeur émérite, M. Dwelshauvers-Dery, a obtenu de l'ingénieur français M. Barbet, pour en faire hommage à notre Bibliothèque, une reproduction photographiée en grandeur du dessin de Giffart, représentant la machine hydraulique de Marly, telle qu'elle fonctionnait encore au commencement du XIXe siècle. On sait qu'elle eut pour inventeur et constructeur un Liégeois, Sualem Renkin. Avant de déposer ce curieux *fac simile* à la Bibliothèque, M. Dwelshauvers l'a fait encadrer de façon originale, le bois qui a servi à la confection du cadre provenant d'un des pilotis sur lesquels s'appuyait la machine de Marly primitive.

Nous devons au même professeur émérite une copie manuscrite d'un traité, devenu extrêmement rare, de Weidler sur les premières constructions mécaniques, et trois médailles frappées à l'occasion de concours entre ingénieurs et de solennités industrielles.

A l'intervention de M. le professeur De Heen, plusieurs ouvrages de choix provenant d'une bibliothèque particulière sont venus combler quelques lacunes de nos collections. Nous remercions ici le généreux donateur.

L'échange universitaire nous a fourni son contingent habituel de dissertations ; sur l'obligeante initiative de M. le professeur Dechamps, l'Université de Chicago nous a envoyé ses publications, sous condition de réciprocité.

Des relations analogues nouées avec l'Institut Carnegie, de Washington, nous a valu comme premier apport la collection, très considérable, des monographies et mémoires que cet établissement scientifique a publiés depuis sa fondation en 1902.

Un instrument bibliographique des plus précieux nous a été gracieusement octroyé par la « Royal Society of London » : elle nous a adressé un exemplaire en soixante-dix volumes du Catalogue international qu'elle a fait dresser de toute la littérature scientifique contemporaine.

Nous n'avons pas été traités avec moins de faveur par le Musée d'histoire naturelle de Marseille ; son administrateur, M. Penot, nous a fait envoyer la série complète de ses Annales.

Notre Bibliothèque possède un fonds considérable de livres en nombre ou en double exemplaire, fonds que sont venus grossir à différentes époques soit des donations, soit des legs. Ce superflu nous est venu à point pour répondre à l'appel de deux universités, celles de Turin et d'Ottawa, dont les bibliothèques ont été détruites par le feu. Nous nous sommes fait un devoir de contribuer par l'envoi d'une partie de nos doubles à la reconstitution de ces dépôts, et d'affirmer ainsi la solidarité qui doit exister entre les établissements scientifiques des différents pays.

Le nombre des présences à la salle de lecture a été, pour toute l'année de 27.237 ; le nombre des livres communiqués 41.657.

Ont été prêtés pour être lus à domicile 7.493 volumes.

Le cabinet des périodiques a reçu 3.797 visites.

Locaux.

L'augmentation considérable du nombre des élèves de nos Ecoles spéciales rend nécessaire la construction de nouveaux locaux. La Faculté des sciences et la Faculté technique ont élaboré avec le plus grand soin des plans

dont l'exécution nous permettra d'assurer les nombreux services que réclame notre enseignement pratique. Nous avons le ferme espoir que le gouvernement ne tardera pas à solliciter des Chambres législatives les crédits nécessaires à ces installations nouvelles.

Cours pratiques du Doctorat en philosophie et lettres.

Répondant à un vœu exprimé par la Faculté de philosophie et lettres, le Gouvernement a mis généreusement, dès l'année 1905, à la disposition de cette Faculté, un crédit annuel de 10 000 francs, destiné à procurer aux cours pratiques du doctorat l'outillage nécessaire. Dès cette année, des appareils de psycho-physique ont été acquis et une bibliothèque des cours pratiques a été créée. Cette bibliothèque spéciale a obtenu de la Bibliothèque de l'Université les livres, assez nombreux, que celle-ci possédait en double exemplaire depuis qu'elle a hérité de l'ancienne Ecole Normale des Humanités transférée à l'Université.

Faute d'un local assez grand pour installer la nouvelle bibliothèque des cours pratiques, il a fallu la partager en quatre sections installées dans les auditoires des quatre groupes d'histoire, de philologie classique, romane et germanique. Il est désirable que la Faculté soit bientôt mise en possession de locaux plus étendus et disposés de telle façon que la bibliothèque commune aux divers groupes du doctorat puisse être réunie dans un local central, placé à proximité de tous les auditoires des cours pratiques. Les exercices de psychologie expérimentale auront besoin d'un laboratoire spécial.

Conférences et Cours publics

FAITS SOUS LE PATRONAGE DE LA VILLE DE LIÉGE, PAR DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Comme les années précédentes, des conférences et cours publics ont été faits, sous le patronage de la Ville de Liége, par de nombreux professeurs de notre Université. Les leçons de cette année ont eu autant de succès que précédemment. Durant l'hiver dernier, 53 séances ont été suivies par 11.982 personnes, soit une moyenne de 226 auditeurs par leçon.

Le Conseil communal de Liége a tenu à rendre hommage au zèle et au désintéressement du Comité organisateur et de ses dévoués collaborateurs.

Cours de vacances.

Nous avons eu déjà l'occasion, à différentes reprises, de signaler le succès qu'obtiennent les cours de vacances, organisés à notre Université, pendant les mois de juillet et d'août. Cette fois, ce succès a été plus grand encore que les années précédentes. De nombreux auditeurs, venus d'Angleterre, d'Allemagne, du Grand-Duché de Luxembourg, de Hollande, de Norwège et de Russie ont écouté avec une attention soutenue les leçons et les conférences faites par des professeurs de notre Université, des professeurs de nos Athénées et des docteurs. De nombreuses visites-conférences et des excursions aux environs de la ville leur ont fait connaître les beautés naturelles et les richesses artistiques du pays ; elles leur ont également permis d'apprécier les ressources et la puissance de son industrie.

A ces auditeurs étrangers se sont joints, du 23 août au 1er septembre, une centaine d'inspecteurs cantonaux, de

[illegible]

[illegible]

[illegible] gratitude en vous [illegible] concours incessant et [illegible] Chaque fois que j'ai eu [illegible] pour moi des con- [illegible] vous facilité ma mis- [illegible] les rapports cordiaux [illegible] pendant la durée de mon [illegible].

Mes chers Étudiants,

Je remplis un devoir bien agréable en rendant hommage à l'excellent esprit qui vous anime et grâce auquel

la discipline qui règne à l'Université ne laisse rien à désirer. Malgré les dissentiments d'opinion qui vous séparent, il règne parmi vous une atmosphère de tolérance et de paix qui vous prépare à la vie sociale et qui est d'un excellent augure pour l'avenir de notre patrie. Toutes les fois qu'il y a une bonne action à faire, une œuvre philanthropique à soutenir, vous rivalisez d'ardeur et nous vous trouvons tous au premier rang.

Vous entrerez dans la vie active avec une réserve abondante de sentiments généreux et je suis fier de pouvoir vous féliciter publiquement au nom de l'Université.

MONSIEUR LE RECTEUR,

Je suis arrivé au terme de ma tâche et je suis heureux de déposer entre vos mains les insignes du rectorat. L'Université se réjouit de vous avoir à sa tête ; elle est persuadée que ses intérêts seront défendus par vous avec énergie et que votre initiative sera féconde en résultats. Votre passé répond du reste de l'avenir. Votre vie entière a été consacrée à l'Université ; vous lui avez rendu de longs et signalés services et vos travaux personnels vous ont valu une notoriété méritée. Toutes nos sympathies vont naturellement vers vous. Les Universités de l'Etat ont réclamé à maintes reprises le droit d'élire elles-mêmes leurs recteurs. Soyez convaincu que, si ce privilège nous avait été accordé, tous nos suffrages se seraient portés sur votre nom. C'est avec la plus entière confiance que l'Université vous présente ses félicitations les plus chaleureuses. Je rentre dans le rang et mon premier devoir est de saluer en vous l'autorité rectorale que j'ai l'honneur de vous transmettre.

MONSIEUR LE PRO-RECTEUR,

Je vous suis profondément reconnaissant des paroles si bienveillantes que vous m'avez fait le grand honneur de m'adresser.